



## CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

17<sup>ème</sup> séance

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 14 décembre 2023  
Auditoire de Vigner

Présidence : M. Yann Chalon

Secrétariat : M. Nicolas Droz

#### Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023	Pages	2 – 3
3.	Nomination d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'éorén	Page	3
4.	Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui	Pages	3 – 4
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui	Pages	4 – 5
6.	Rapports annuels des commissaires des différents syndicats	Pages	5 – 13
7.	Budget 2024 ; rapport à l'appui	Pages	13 – 35
8.	Fusion : point de situation	Pages	35 – 36
9.	Calendrier des séances 2024	Page	36
10.	Communications du Conseil communal	Page	37
11.	Motions et propositions <ul style="list-style-type: none"><li>• Motion : Étude sectorielle village-gare-lac et RC 5</li></ul>	Pages	37 – 39
12.	Interpellations et questions	Page	39

Date	Statut	Commentaires
15.12.2023	Version provisoire pour approbation	
31.01.2024	Version définitive	

## **Le Président**

*Il est 18h30, je vous prie de bien vouloir prendre place. La 17<sup>ème</sup> séance du Conseil général de cette législature est ouverte, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Nous avons reçu la démission de M. Léo Richard. Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et reçu l'ordre du jour.*

### **1. Appel**

**Le Président** donne la parole à M. Nicolas Droz, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

**Présents** : 28

**Excusés** : MM. Flavio Buschini, Abraham Doblado, Elise Ianni, Ivana Marti

**Absents** : MM. Georges Bertoni, Ramadan Nrecaj

**En retard** : Mme Corinne Engel

MM. Ambigapathy Rajesh, Charles Constantin, Benoît Hemmer

**Suppléants** : MM. Patrick Sandoz, Julien Boureau

**Arrivée de M. Benoît Hemmer.**

**Le Président** annonce que le quorum est atteint et que le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est à 15.

Il rappelle que les absences sont à annoncer, par écrit et avant la séance, à la présidence du Conseil général et copie à l'administrateur. Il rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro (nadia.cutro@ne.ch) dès la suite de la séance.

**Arrivée de M. Charles Constantin (18h36). Présents 29 – Majorité absolue est à 15.**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023**

#### **M. Thomas Overstolz (ENT)**

*Sur la question que j'ai posée avec la réponse du Conseil communal, en page 20, je veux faire remarquer que dans le haut du Chemin des Rochettes, il n'y a pas de séparatif.*

#### **Le Président**

*Votre question porte sur le procès-verbal ou est-ce que vous mettez en doute ce qu'a dit le Conseil communal ? Car si c'est une question de ce qu'a dit le Conseil communal, c'est autre chose. La question est « est-ce que le procès-verbal reflète bien ce qui a été discuté la dernière fois » ?*

#### **M. Thomas Overstolz (ENT)**

*Il reflète bien, mais c'est cette demi-phrase n'est pas correcte.*

#### **Le Président**

*Ce que je vous propose, c'est de poser une question à ce sujet. Parce que cela ne rentre pas dans le point de l'ordre du jour. Le procès-verbal est bien correct.*

#### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Indépendamment de la rédaction du PV, M. Overstolz avait raison et le conseiller communal qui*

*avait répondu avait tort.*

Le procès-verbal n'appelant pas d'autres remarques, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

### **3. Nomination d'un-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'éorén**

Comme il n'y a pas de proposition, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

### **4. Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.000 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui**

#### **Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :**

Ce crédit permet de réaliser les réparations nécessaires sur diverses routes de l'ensemble du territoire communal et d'éviter la détérioration des routes et des murs.

Ces montants sont légèrement supérieurs à la fourchette usuelle et correspondent aux dépenses envisagées dans ces domaines.

Les membres de la commission préavisent favorablement ce budget à l'unanimité.

#### **Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics (non lu au cours de la séance) :**

L'ordre du jour concerne la demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.

Ce crédit de fonctionnement récurrent permet de prévenir les surcoûts liés à des détériorations aggravées par le temps et de lisser les charges financières. La population peut ainsi compter en tout temps sur la qualité des routes, des murs communaux et de l'éclairage public.

La commission se prononce à l'unanimité en faveur du crédit et recommande aux conseillers généraux de l'approuver.

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

#### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.*

#### **M. David Guenin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR a analysé le rapport du Conseil communal et a jugé ce lundi en séance de commission que les travaux d'entretien prévus étaient nécessaires et justifiés.*

Le groupe salue au passage les mesures prévues pour résoudre le problème de dégradation des interstices des boutisses au centre du village et espère que ce colmatage sera réellement durable afin d'éviter des entretiens trop fréquents et trop coûteux sur le long terme.

Ainsi, le crédit de CHF 140'000.00, réparti à hauteur de CHF 90'000.00 pour la réfection des routes et murs communaux et de CHF 50'000.00 pour l'éclairage publique, sera accepté par les conseillers généraux PLR.

### **M. Lionel Giron (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le groupe PS a étudié les rapports proposés. Le principe d'avoir un tel budget reconduit chaque année permet à la commune de disposer des ressources nécessaires aux entretiens des routes et murs selon les besoins. Le principe est acquis depuis 1996.

Le groupe PS soutiendra cette demande de crédit.

Comme il n'y a plus d'intervention, **le Président** clôt la discussion d'entrée en matière et ouvre la discussion de détails du projet d'arrêté.

**Le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

### **5. Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui**

**Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :**

Ce crédit permet de répondre aux demandes d'extension et/ou de renforcement des réseaux électriques (CHF 200'000.00) et d'eau potable (CHF 70'000.00).

Ces montants sont légèrement supérieurs à la fourchette usuelle et correspondent aux dépenses envisagées dans ces domaines.

Les membres de la commission préavisent favorablement ce budget à l'unanimité.

**Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :**

Lors de sa séance du 28 novembre 2023, la Commission des énergies a examiné favorablement la demande de crédit en objet.

La commission recommande donc, à l'unanimité, au Conseil général d'accepter ce crédit.

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

## **M. Lionel Giron (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe PS a étudié les rapports proposés.*

*Le crédit d'engagement proposé permet au Conseil communal d'intervenir notamment sur des pannes, réparations ou améliorations urgentes. Ces fonds sont également utilisés dans l'entretien régulier des réseaux.*

*Pour faire face à ces 2 besoins, le budget proposé a été jugé adéquat et le groupe PS soutiendra cette demande de crédit.*

## **M. Nicolas Bornand (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le crédit sera accepté.*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** clôt la discussion d'entrée en matière et ouvre la discussion de détails du projet d'arrêté.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

**Arrivée de M. Ambigapathy (18h47). Présents 30, majorité absolue à 16.**

## **6. Rapports annuels des commissaires des différents syndicats**

**Syndicat intercommunal de l'école obligatoire région Neuchâtel (SI eoren)**

### **Mme Cinzia Generoso Bornand (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Dans les points développés en introduction du budget, nous lisons que le traitement du personnel représente 77,3 % au niveau des charges de l'éorén (77,1 % au budget 2023).*

*Le renchérissement prévu pour 2024 est de +2,24 % (+2,23 % en 2023) pour le personnel enseignant et +1.8 pour le personnel sous statut éorén. La retenue de 0,9 % de renchérissement appliquée sur 2023 aux deux catégories de personnel précitées n'a pas été redistribuée dans le cadre du budget 2024.*

*Quant aux absences pour cause de maladie (env. 87 %) et d'accident (env. 13 %), nous constatons que le nombre de jours a triplé entre 2017 et 2022. La maladie correspondait à 5,69 jours/EPT en 2017 et est passée à 16,95 jours/EPT en 2022. Quant à l'accident, il est passé de 1,38 jour/EPT en 2017 à 3,08 en 2022.*

*Un rayon de soleil pour les élèves :*

*« Suite à la crise sanitaire sur 2022 et l'annulation des camps de 2021, les camps reprennent un rythme habituel pour cinq centres de l'éorén (années 7 à 11) entre février et mars ».*

*Dans sa conclusion, le Comité scolaire apporte encore les points suivants à notre attention :*

*La charge nette et le coût élève de chacun des cycles reflètent néanmoins le poids des reports de charges des années passées et des réformes adoptées au niveau cantonal et national. Le renchérissement appliqué à la masse salariale dès l'exercice 2023, les rénovations de collèges et*

*l'évolution des coûts de l'énergie pèsent lourd et creusent encore davantage l'écart avec les exercices précédents.*

*(..) La mission éducative de l'école prend toujours davantage d'importance et nécessite des moyens financiers exclusivement à charge des communes membres.*

*L'inclusion représente également un défi de taille, dont les moyens cantonaux à disposition restent limités.*

*La grille horaire tendait à se stabiliser après plus de six ans de réformes, mais cet état est malheureusement de courte durée puisque de nouvelles périodes en lien avec l'éducation numérique sont à l'horaire depuis 2022.*

*Le plan d'intention pour ces prochaines années concernant la rénovation et la construction d'infrastructures scolaires impactera inévitablement le coût par élève. Ces investissements communaux restent malgré tout indispensables afin de maintenir en état ce patrimoine.*

*Avec un peu plus de recul, nous relèverons donc que l'école, pour mener à bien sa mission, traite les questions de bâtiment. Des Sablons au C2T, chaque collège apporte ses lots de travaux et d'entretien, en passant par le bâtiment qui présentement nous abrite. Et si nos conditions de rencontre nous paraissent importantes, nous comprendrons sans autre que celles des élèves restent primordiales.*

*Si l'achat de nouveaux bus et la question de savoir s'ils seront dotés de moteurs électriques ou atmosphériques occupe un bout de la discussion, il est un point dont on ne peut que citer le menu pour l'heure et qui deviendra de plus en plus le plat de résistance de la réflexion de l'école. Comme il y a quelques années, en parlant économie, nous faisons état que nous ne gérons pas une averse, mais un vrai changement climatique, l'école l'est de manière on ne peut plus ostensible face à sa mue. Nous lisons dans le budget l'engagement de : 1.6 EPT d'éducateur afin de mettre en place une prise en charge éducative pour les élèves des années 1 à 11 qui présentent de manière cumulative ou non les comportements suivants :*

- Décrochage dans les apprentissages, absence de travail, de participation, de résultat*
- Perturbation de la classe*
- Violences*
- Harcèlement*
- Phobie scolaire*
- Confrontation et opposition au cadre scolaire*
- Sort de son rôle et de son statut d'élève*

*Nous avons à nous occuper de chiffres, mais ceux-ci sont à mettre en face d'une évolution qui doit permettre de prendre en compte l'exigence d'une société qui se doit d'être inclusive et ne pas pousser sous le tapis les problèmes qui viendraient troubler notre candeur.*

## **Syndicat intercommunal des eaux neuchâteloises (CEN) ou élargi (CENE)**

### **Mme May Rousseau (PS)**

*Voici un cours rapport concernant la Communauté des eaux neuchâteloises. Nous nous sommes retrouvés deux ou trois fois par l'an au cours de ces trois dernières années. Le 8 septembre 2021, nous avons été invités pour une visite de chantier au nouveau réservoir de l'Essert et le 30 septembre 2022 à son inauguration avant son remplissage.*

*Pour rappel, ce syndicat a été créé en 1964. En font partie les communes d'Hauterive, de Saint-Blaise, de Cornaux, de Cressier et du Landeron.*

*En 2016, un crédit (total CHF 11'785 millions) a été voté pour un agrandissement du réservoir de Fontaine-André, le nouveau réservoir de l'Essert et l'extension du réseau jusqu'au Landeron, qui servira à mieux nous approvisionner en eau de secours incendie et surtout à soutenir le réseau*

d'eau potable du Landeron. Les travaux ont commencé en 2020 sous la direction du bureau d'ingénieurs civils Mauler SA. Une première partie fut l'agrandissement du réservoir de Fontaine-André avec sa toute nouvelle station de pompage et ces deux cuves pouvant recevoir jusqu'à 7000 m<sup>3</sup> par jour pour fournir, entre autres, le nouveau réservoir de l'Essert (2'200 m<sup>3</sup>) se trouvant au-dessus de Frochaux. Celui-ci fournira par la suite plusieurs autres réservoirs au-dessus de l'Entre-deux-Lacs.

Des kilomètres de conduites ont été posés et les travaux sont terminés après quelques mois de retard à la suite des intempéries de juin 2021. Il restait, en décembre 2021, à trouver une solution durable et résistante pour passer les tuyaux par-dessus le Ruhaut au-dessus de Cressier pour le branchement au réservoir de Combazin du Landeron.

Pour la suite... c'est le groupe Viteos qui a obtenu le mandat d'entretien de la mise en service de toute cette belle construction afin de permettre son utilisation dans les prochaines années.

C'est donc eux qui seront les gardiens du bon fonctionnement de toute cette installation.

En 2021, un budget d'entretien de CHF 145'000.00 par année a donc été élaboré avec plusieurs partenaires : le bureau d'ingénieur, un représentant par commune, du Conseil communal et le groupe Viteos qui gère déjà plusieurs réseaux sur le canton (5\* CHF 29'000.00) par communes. Budget revue à la baisse pour 2024.

Ce printemps, nous avons pu visiter l'ensemble du réseau depuis Fontaine-André jusqu'au réservoir de Combazin. Des infrastructures magnifiques qui sont déjà pensées vers un futur et un partage pour alimenter Chaumont, Enges et même Lignièrès. Les discussions sont lancées, il reste aux prochains élus de respecter le travail qui a été fait. Nous ne pouvons que remercier les initiateurs de ce beau projet.

La CEN contribuera aussi à la rénovation de la station de pompage du réservoir du plan à Neuchâtel qui aura lieu en 2025-2027.

N'oublions pas que L'EAU est un cadeau, une ressource de plus en plus précieuse que nous devons PARTAGER.

## **Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois**

### **M. Olivier Blanchoud (PS)**

Voici un rapport concernant le syndicat des patinoires du Littoral. Vous trouverez, ci-après, les points essentiels le concernant.

#### **1. Rappel succinct du fonctionnement**

- a) La patinoire du littoral, propriété d'une société immobilière, est gérée par son propre syndicat intercommunal. Celui-ci est composé des communes de Neuchâtel, Milvignes, Saint-Blaise et Hauterive. En 2022, ces communes ont représenté environ 50 % de la clientèle de la patinoire.
- b) La patinoire réalise ses recettes principalement grâce aux utilisateurs de la patinoire (particuliers, équipes, etc...) durant l'hiver, au restaurant qui paye un loyer en pourcentage de son chiffre d'affaires et aux nombreuses manifestations qui s'y tiennent. Ces recettes ne couvrant pas les charges, le déficit d'exploitation est couvert par les communes membres. Une clé de répartition, basée sur le nombre d'habitants et l'éloignement, permet de répartir ledit déficit entre les communes.
- c) Pour Saint-Blaise, notre contribution pour 2022 est de 5,25 % et s'est élevée à CHF 59'788.00. Pour 2023 le budget est de CHF 68'000.00 et de CHF 67'000.00 pour 2024.

## 2. Perspectives et défis

### a) Coûts de l'énergie

- i. Les fortes augmentations des coûts de l'énergie vont avoir un impact sur les charges de la patinoire. Ceux-ci ont d'ores et déjà été pris en compte dans le budget 2024.
- ii. En 2023, l'augmentation des tarifs d'électricité a représenté CHF 85'000.00, celle du gaz CHF 43'000.00
  1. Pour information, la patinoire consomme 900'000 kw/h annuellement, ce qui représente la consommation d'environ 280 ménages.

### b) Utilisateurs de la patinoire

- I. Il a été demandé à tous les usagers de la patinoire de donner le nom de leur commune de domicile lors de la saison 2022/2023. Une forte proportion des utilisateurs hors syndicat provient de la Commune du Val-de-Ruz. Suite à ce constat, des contacts ont été pris avec les communes de la Grande-Béroche ainsi que celle du Val-de-Ruz.
- II. La Commune de la Grande-Béroche était assez ouverte à la discussion et ils étaient positifs à en discuter au Conseil communal
- III. La Commune du Val-de-Ruz n'était pas très enthousiaste. Ils ne ferment pas la porte, mais ne sont pas pressés car ils ne "risquent" rien.
- IV. Ces discussions ont amené le Conseil de direction à se poser la question d'une augmentation des prix de l'heure de glace pour les non-membres. Un benchmark sera fait avec les patinoires des cantons alentours.

### c) Fusions

- i. Des discussions ont également eu lieu, en rapport avec les projets de fusion tant à du côté Est qu'Ouest. En effet, il sera du ressort des futures communes fusionnées de décider de leur avenir au sein du Syndicat.
- ii. Les membres présents du Syndicat s'accordent pour que des démarches proactives soient déployées pour concerner les nouvelles entités.

## 3. Mise en glace

### a) Nouvelle technologie

- III. Un nouvel agrégat permet d'enlever les bulles de glace, ce qui permet d'être à -6° plutôt que -8°. Une autre conséquence est, qu'il n'est dès lors plus nécessaire de chauffer l'eau en refaisant la glace, cela représente CHF 15'000.00 d'économie.

### b) Calendrier

- IV. L'association des patinoires romandes cherche à s'accorder pour une mise en glace retardée concertée et ainsi forcer le report des débuts de championnat de hockey.

### Conclusion :

La patinoire est un outil de loisirs et accueille des activités sportives pour les 7-77 ans et permet de fait à nombre de très jeunes et moins jeunes de pratiquer du sport et vivre des activités socialisantes. Missions dans lesquelles une communauté aura nombre de bonne raison de s'investir.

## **Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN)**

### **M. Benoît Hemmer (PLR)**

Le syndicat a pour but la construction et l'exploitation d'un anneau d'athlétisme sis aux Prés-d'Areuse en zone de sports et loisirs sur le territoire de la Commune de Milvignes.

En dehors de son utilisation pour l'athlétisme, la partie centrale de l'anneau sera réservée à la pratique des sports de gazon.

Situé à Colombier, au bord du lac, le Stade du Littoral a été inauguré le 5 octobre 1990. Il fait partie des trois stades en Suisse disposant d'une piste d'athlétisme à huit couloirs. En plus des huit pistes



circulaires de 400 mètres, il dispose d'une pelouse centrale aux dimensions de 100x64 mètres. Le Stade du Littoral est principalement dédié à l'athlétisme, mais accueille également des entraînements et des compétitions de football, de rugby ainsi que des camps d'entraînement multisports.

Les installations sportives sont complétées par une buvette et une salle pouvant accueillir des séances, des cours ou des événements privés. Un skatepark est également à disposition du public dans l'enceinte du Stade.

La répartition se fait au moyen d'un facteur établi pour chaque commune, que l'on obtient en multipliant le nombre d'habitants par un coefficient de pondération tenant compte de l'éloignement par rapport aux installations et aux liaisons offertes par les transports publics. Le chiffre de la population de chaque commune est fixé par le dernier recensement annuel.

#### COMPTES 2022 - FRAIS TOTAUX PAR COMMUNES

		1	2	3	4	5	6	7	8
		Habitants au 31.12.2022	Distance facteur %	Equ. km col. 1x2	Equ. hab/km col. 63'615	Répart. FG 355'632.36 x col. 4	Frais de Report annexe 1	Total frais Col. 5 + 6	Budget 2022
1	Neuchâtel	44'416	80.00%	35'533	0.5586	175'246.65	23'395.10	198'641.75	210'987.00
2	Hauterive	2'692	60.00%	1'615	0.0254	7'966.10	1'063.45	9'029.55	9'392.00
3	Saint-Blaise	3'278	60.00%	1'967	0.0309	9'700.20	1'294.95	10'995.15	11'606.00
4	Boudry	6'255	90.00%	5'630	0.0885	27'764.50	3'706.50	31'471.00	33'147.00
5	Cortailod	4'706	90.00%	4'235	0.0666	20'888.85	2'788.60	23'677.45	25'098.00
6	Milvignes	9'218	100.00%	9'218	0.1449	45'462.90	6'069.30	51'532.16	53'814.00
11	Grande Béroche	9'029	60.00%	5'417	0.0852	26'718.45	3'566.85	30'285.30	31'426.00
	Totaux	79'594		63'615	1	313'747.65	41'884.75	355'632.36	375'470.00

#### Projets en cours : rénovation de la piste

À la fin des années 80, nos prédécesseurs ont fait construire cette infrastructure dédiée à l'athlétisme dont nous devons aujourd'hui assumer l'entretien. La piste est clairement en fin de vie et une rénovation est indispensable. Au niveau technique, la solution de base préconisée par les spécialistes est celle qui pallie tous les défauts constatés et qui offre le plus de garanties sur la durée. Au niveau financier, même en choisissant, en plus, de rénover le système d'arrosage et de mettre les mains courantes aux normes, la charge pour les communes n'augmentera pas, vu que le montant attribué chaque année à la réserve sera remplacé par les frais financiers liés à cet investissement.

#### Syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)

##### M. Philippe Von Bergen (PS)

Au centre ville, sans en avoir l'air... caché derrière les immeubles des faubourgs de l'Hôpital, le monde du théâtre institutionnel se dévoile. Dans ces lieux, il se raconte et se construit de magnifiques histoires chantées, dansées ou déclamées de mille manières. C'est que le théâtre est histoire de passion et le directeur en a plein les yeux bouillonnants de « gourmandise ». Vingt-trois ans déjà et voilà qu'il a décidé en octobre passé d'annoncer son départ vers d'autres aventures.

Lors de notre dernière assemblée, c'était donc le temps d'un certain bilan des 20 ans du théâtre. Un nouveau directeur sera désigné au début de l'année prochaine et pour l'heure, la direction est assurée par Robert Bouvier et par le secrétaire général Stéphane Cancelli. Et toujours dans l'aventure : les 8 communes du SITRN (Syndicat Intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel), à savoir : Neuchâtel, Hauterive, Cornaux, Boudry, Cortailod, Milvignes, la Grande-Béroche et Saint-Blaise.

*Saint-Blaise est assurément bien représentée dans le comité de direction : le conseiller communal, M. Pierre Schmid et comme délégué, votre dévoué rapporteur de ce jour.*

*Extrait du communiqué du moins d'octobre 2023 du Théâtre du Passage :*

*Depuis son ouverture en novembre 2000, le Théâtre du Passage bénéficie du soutien sans faille des collectivités publiques, de la confiance de nombreux partenaires privés, de l'estime des professionnels, ainsi que de la fidélité de son public, sans doute séduit par sa programmation pluridisciplinaire où le cirque, l'humour et la musique trouvent leur place à côté du théâtre et de la danse. Le vœu de Robert Bouvier était que chaque habitant·e de la région franchisse au moins une fois les portes du théâtre. Y est-il parvenu en un peu plus de 20 ans d'activité ? Du moins, ce sont à ce jour plus de 1 million de spectateurs et spectatrices qui ont assisté à une représentation au Passage, dont 100'000 élèves et étudiant·e·s des écoles et lycées de la région.*

*Sous la conduite de Robert Bouvier, le Théâtre du Passage est rapidement devenu un des hauts lieux des arts de la scène en Suisse romande. On a pu y découvrir des spectacles salués par la presse francophone et internationale. Beaucoup de metteur·se·s en scène suisses ont été invité·e·s à y présenter ou créer leurs spectacles : Benno Besson, Anne Bisang, Lilo Baur, François Gremaud, Jean Liermier, Christoph Marthaler ou encore Omar Porras. Parmi eux et elles, de nombreux·ses artistes neuchâtelois·es ont trouvé une place de choix dans la programmation : Davide Autieri et Leana Durney, Emmanuel Moser, Nathalie Sandoz, Robert Sandoz, mais aussi Jean-François Balmer, Ruben Amoretti, Bernard Richter, Yves Senn ou encore Valentin Reymond. Les collaborations avec les institutions culturelles de la ville et de la région sont aussi une marque de fabrique du lieu. Le Théâtre du Passage accueille également de nombreuses manifestations telles : le NIFFF, le Festival international de MarionNETtes, la Fête de la danse, la Fête du Théâtre, Chocolatissimo, le Printemps culturel ou encore Forum 360. Enfin, avec sa compagnie, Robert Bouvier a porté le nom du Passage dans toute la francophonie avec des créations telles que Doute, Cinq Hommes ou François d'Assise, joué près de 500 fois à ce jour et que l'on pourra voir ou revoir au Passage, en mars 2024, à l'occasion des trente ans de sa création. En vingt ans, la Compagnie du Passage a donné près de 2'000 représentations dans 430 théâtres devant près de 265'000 spectateurs et spectatrices. Robert Bouvier poursuivra son parcours de comédien et de metteur en scène à la fin de son mandat à la direction du Théâtre du Passage ; une tournée avec une nouvelle création de sa compagnie est déjà prévue dès février 2025.*

*Ce que je peux en dire encore, en quelques mots :*

- 1. Le théâtre affiche actuellement une fréquentation d'environ 90 %. Il y a deux salles de spectacles, une de 541 places et l'autre de 118 places. Un restaurant indépendant et un lieu d'exposition (les halls).*
- 2. Après deux années de pandémie difficiles, mais gérées de manière très rigoureuse, le Théâtre a dû regagner rapidement la confiance du public pour pouvoir toujours présenter des budgets équilibrés.*
- 3. Selon le rapport du budget de la saison en cours, la Commune de Saint-Blaise participe pour CHF 75'804.00, soit le 3.46 % de la participation des communes. Notre coefficient de participation est déterminé par le nombre d'habitants de notre commune et par la distance qui nous sépare du théâtre. Le budget 2024 s'élève CHF 4'695'200.00 et compte sur un taux de fréquentation à 90 % pour garantir l'équilibre. Est-ce un pari audacieux ? À la pratique actuelle, non. C'est pourquoi la Commission financière et de gestion a jugé, dans son rapport, le risque acceptable tout en soulignant que les petites communes préfèrent de loin des participations communales stables plutôt que de grands écarts entre le budget et les comptes. Il faut rappeler que le SITRN est garant pour le déficit éventuel.*

*Il est à noter que le théâtre fait un effort pour limiter la participation des communes, ou du moins pour rester stable. En 2024, il est prévu CHF 38'000.00 d'économie pour les communes du SITRN et plus particulièrement pour Saint-Blaise, le budget 2024 prévoit CHF 75'804.00 alors qu'en 2023 il était de CHF 77'662.00.*

- 4. Outre les spectacles traditionnels de la grande et la petite salle, le théâtre propose de nombreuses passerelles comme des débats, des conférences, des visites, des répétitions publiques, des ateliers pour enfants, des concerts dans le cadre des Midi-Musique, un service garderie, des animations dans les écoles et les homes de personnes âgées ou encore des animations au centre pénitencier de Gorgier... Ne pas oublier les spectacles hors*

les murs pour les communes du SITRN. Les habitants de Saint-Blaise ont pu, par exemple, apprécier le fabuleux spectacle de rue « des Batteurs de pavés » jouant Shakespeare devant le temple.

Le théâtre vient également se présenter vers les nouveaux citoyens lors de la cérémonie d'accueil par les autorités.

5. Le théâtre applique une politique de prix favorable aux communes du SITRN par l'intermédiaire des abonnements, du Pass'littoral ou de l'abonnement pour les jeunes :
  - a) Abonnement A pour les communes SITRN : dès 6 spectacles\_5 % de réduction, dès 8 spectacles\_10 % de réduction, dès 12 spectacles\_15 % de réduction, dès 16 spectacles\_20% de réduction, dès 20 spectacles\_25 % de réduction.
  - b) Pass'littoral pour les communes du SITRN est vendu à CHF 15.00 et offre une réduction de 10 sur l'achat d'un billet individuel.
  - c) Saint-Blaise propose des abonnements gratuitement pour les jeunes. La place revient alors à CHF 10.00 le spectacle.

En conclusion :

À la question d'un délégué lors de l'une de nos assemblées : « La programmation ne devrait-elle pas être plus tournée vers des spectacles dits de « Boulevard » afin de se prémunir contre les risques d'un déficit trop grand ?

Robert Bouvier a rappelé que le théâtre pourrait offrir que des spectacles « populaires » à des prix plus élevés, mais la mission politique et culturelle d'un théâtre ne serait pas remplie. Cette mission n'est-elle pas d'offrir une large palette de spectacles vivants suisses ou étrangers, de qualités, à tous les publics ?

Les risques qu'une telle mission comportent, ajoute votre rapporteur, le Théâtre du Passage a su les prendre avec rigueur tant du point de vue des finances que de la programmation artistique. Les deniers des communes du SITRN mis au service du Théâtre du Passage sont un investissement pour le bien culturel et civique de notre région. À l'heure où l'on entre dans une « nouvelle fusion », cette aventure théâtrale est une belle expérience de mise en commun des forces communales.

Ce théâtre est aussi, et avant tout, notre théâtre.

### **Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle**

Le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle (ci-après SCT) présente diverses particularités qu'il nous semble utile de rappeler en préambule :

1. Il est situé sur deux sites et deux types d'activités bien distinctes : épuration des eaux à Marin et déchetterie à Cornaux ;
2. Il comprend deux équipes d'employés chacune sous la direction d'un responsable ;
3. Il est non seulement intercommunal mais également intercantonal ;
4. Il comprend des communes membres et des communes simples clientes.

Précisons encore que notre commune compte 4 délégués au conseil intercommunal, MM. Kuntzer, Doblado, Ducommun et la soussignée. Monsieur Canonica est membre du comité directeur dont il est vice-président. Le syndicat compte aussi une commission financière composée de 5 membres, dont une personne de Saint-Blaise.

Nous évoquerons tout d'abord la **STEP** ; elle comprend la station d'épuration proprement dite, 15 stations de pompage et 20 km de canalisation. Cette STEP est en fonction depuis 1971, a été rénovée une première fois en 2002 et achève aujourd'hui sa deuxième rénovation couplée à une extension. Cette dernière rénovation a nécessité un investissement conséquent de presque 6 millions. Ces travaux étaient indispensables pour permettre à la STEP de respecter à nouveau certaines valeurs limites prescrites par l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux. Ils permettront à la STEP de poursuivre son activité encore une vingtaine d'années en tout cas, mais ne lui permettront pas de traiter les micropolluants. Ceux-ci ne pourront être traités que dans une station de nouvelle génération, qui desservira un bassin de population plus important encore que celui de l'actuelle STEP et qui réunira probablement 2 ou 3 STEP actuelles.

Dans notre précédent rapport à votre autorité, rapport qui date déjà de septembre 2020, nous indiquions que le projet de raccordement de deux nouvelles communes, Ins et Müntschemier prenait corps et que le Conseil intercommunal avait validé une convention de principe entre les deux STEP. Un bureau avait été mandaté pour les études après un appel d'offres selon les règles des marchés publics. Enfin, sur proposition de la Commission financière et de gestion, le comité avait accepté d'engager un assistant au maître de l'ouvrage, un BAMO, pour ce projet bien complexe.

Sur le plan purement financier, le fait que les travaux de la STEP soient effectués au moment où le périmètre de celle-ci s'étend est une excellente opération et permet de répartir les investissements sur plus de communes. Les parts des communes membres baissent au BU2024 par rapport aux parts selon BU2023. La part TTC pour Saint-Blaise passe ainsi de CHF 455'947.95 TTC à CHF 385'862.95.

Les travaux de rénovation et transformation de la STEP sont désormais achevés et sont suivis de travaux plus fins de réglage et d'analyse. Les changements apportés aux processus de digestion nécessitent en effet divers réglages. Les communes d'Ins et Müntschemier seront raccordées ce printemps. Elles seront toutefois membres du syndicat dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Une nouvelle station de pompage a été mise en service à Maison Rouge – Rothaus.

Le prochain point d'attention pour la STEP sera l'énergie, celle nécessaire pour faire fonctionner pompes et STEP et celle dégagée par la digestion des eaux. À cela s'ajoute le défi d'assurer le fonctionnement de la STEP elle-même en cas d'interruption de l'approvisionnement en électricité.

Des solutions de secours sont à l'étude. Passons maintenant à la **déchetterie** : il s'agit d'un domaine très évolutif avec une dynamique bien à lui. Globalement, et selon les valeurs que l'on peut retrouver sur le site internet du syndicat, les déchets récoltés ont atteint en 2021, 215 tonnes/mois, soit en moyenne 16 kg par année et par habitant.e des communes membres du syndicat (env. 20'000 personnes). La fréquentation, soit le nombre de passages sur le site de Cornaux, est de l'ordre de 66'000 par an. En 2022, il y a eu en moyenne 255 passages journaliers, soit environ 37 véhicules par heure. Jusqu'à la fin du mois de juin 2024, la déchetterie est ouverte le samedi jusqu'à 16h à l'essai. Il s'agit de voir s'il est possible de mieux distribuer les clients sur cette journée particulière.

Les fractions – puisque c'est ainsi qu'on appelle chaque type de déchet différent récolté sur ce site – ne cessent d'augmenter, challengeant l'équipe sur place et aussi les très nombreux clients. Les filières de recyclage évoluent aussi ce qui demande beaucoup de souplesse et d'anticipation. Comme vous le savez, le recyclage de certains déchets dégage des recettes. Ces marchés sont toutefois cotés en bourse et ce qui rapporte un mois devient une charge le mois suivant.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des volumes des principaux déchets ces dernières années ainsi que les tonnages présumés pour toute l'année 2023 et pour 2024 :

	Bois	Encom.	Plastique (flacon.)	Carton	Papier	Ferraille	Inertes	Verre
2017	519	267	13*	304	421	202	201	313
2018	530	320	16*	300	380	200	200	320
2019	434	283	18	264	295	147	105	247
2020	700	500	25	300	350	240	220	250
2021	550	440	17	250	300	260	200	250
2022	620	530	15	330	260	240	250	250
2023	650	530	22	330	270	240	190	200
2024	550	520	19	340	250	210	200	220

2022 et en partie 2023 ont été des années compliquées, avec des problèmes récurrents de machines. Les déchets n'ont pas pu être compactés suffisamment afin de réduire leur volume. Cela a augmenté le nombre de transports vers leur lieu de recyclage. La Ville de Neuchâtel a prêté une machine, ce qui mérite d'être souligné. Contrairement à ce que l'on a longtemps considéré, le compacteur de déchets Packmat était en panne non pas du fait qu'il était mal conçu ou défectueux mais parce qu'il était mal utilisé. Il est désormais réparé et totalement opérationnel et son utilisation fait l'objet d'instructions précises. Des cours ont du reste été suivis par les collaborateurs de la déchetterie. La valeur résiduelle de ce compacteur au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est encore de CHF 40'000.00 (valeur initiale CHF 140'000.00, amortissement au taux de 10 % l'an). Il ne sera donc amorti que dans 3 ans. Une révision aura lieu annuellement, dont le coût est raisonnable en regard de la valeur de la machine, au moins jusqu'à complet amortissement, plutôt que de la remplacer par une machine neuve.

Au final, les charges liées à la déchetterie pour nos communes augmentent au BU2024, passant pour Saint-Blaise de CHF 106'623.00 TTC à CHF 134'476.40.

Les délégué.e.s au SCT se tiennent à votre disposition pour toute question. Le cahier des C2022 et celui du BU2024 sont tous deux déposés dans la rubrique Echo correspondante.  
<https://echo-saint-blaise.ne.ch/conseil-general/rapports-syndicats>.

## 7. Budget 2024 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

### Remarques générales

Le budget présente une perte de CHF 168'700.00, au-dessous de ce qui avait été prévu. La demande de deux points d'impôts correspondait à une perte plus importante.

Il pourrait y avoir une augmentation des charges si la BCN augmente son taux directeur. L'Etat souhaite augmenter les aides pour l'assurance-maladie, ce qui se répercutera sur le budget de la Commune et pourrait causer quelques inquiétudes... Pour l'instant, la perte est maîtrisée. Tous les investissements sont utilisés, il n'y a pas de marges de manœuvre. Le montant de la perte sera pris sur la fortune pour atteindre l'équilibre.

Le responsable financier de la Commune est remercié.

### Participation aux primes d'assurance-maladie

L'augmentation des primes est supérieure à ce qui avait été prévu. Les charges pourraient ainsi être encore légèrement supérieures.

Pour les subsides maladie la projection n'a été faite que sur une année alors qu'il aurait fallu la répercuter après 2025 aussi.

### Fusion

La fusion n'aura pas d'impact sur le budget à moins que l'on demande une unification des PAL des quatre communes.

Au niveau des investissements, il faudra mettre en place la fusion. Il y aura notamment des frais pour les mandataires, en particuliers pour les ressources humaines. La part de Saint-Blaise s'élèvera environ à environ CHF 300'000.00. Cet investissement fera l'objet d'une demande extraordinaire sous forme de rapport présenté à la Commission financière et de gestion ainsi qu'au Conseil Communal. Un arrêté qui précisera les modifications apportées au budget sera voté.

### Charges financières

Ces charges augmentent. Le montant du prêt qui doit être souscrit est de CHF 13 millions environ. Un taux moyen prévisible de 2,8 % a été retenu pour calculer les intérêts à court et long terme. CHF 80'000.00 prêt à court terme à 2 %.

### Péréquation

La contribution à la péréquation sera moins importante. Notre fiscalité a baissé, nous sommes moins mis à contribution. Boudry contribue sensiblement plus.

### Aménagement du centre du village (3<sup>ème</sup> étape)

Le budget a été maintenu jusqu'en 2027 par volonté politique de maintenir la trace de cet investissement dans le budget de la commune fusionnée.

### Autres aménagements

Le chemin des écoliers a dû être mis au budget de 2026 plutôt qu'en 2025 (budget CHF 800'000.00). Une étude est nécessaire pour chiffrer les travaux de la Musinière. La Tène procédera également à une requalification de son centre du village. Il s'agit donc d'un projet conjoint entre la Tène et Saint-Blaise. Il y a aura une coordination en 2026 pour faire les travaux conjointement.

### Chapitre 3 Culture, Sport, Loisirs, Eglise

Le Conseil communal a rappelé la réponse qu'il a apportée à la motion relative aux Fourches. Non seulement la buvette du stand de tir est vétuste, mais en plus et surtout, sa démolition est un prérequis pour permettre l'accès et donc l'aménagement d'un second terrain de foot.

Toujours au même chapitre, mais pour le port, une personne qui utilise une borne électrique pour recharger sa voiture doit aussi payer le parking, faute de quoi elle est amendée. Le Conseil communal va réunir des renseignements pour s'assurer que cette pratique est la bonne et au besoin clarifier les messages.

### Chapitre 6 Trafic

Le Conseil communal a indiqué qu'il allait modifier le mobilier à l'entrée de la zone de rencontre vers la crèche. Les blocs qui sont à l'intérieur du virage de la maison Perrier seront déplacés devant la crèche et des potelets seront installés à leur place ainsi que devant l'école privée.

Dans ce même chapitre, le Conseil communal est averti que l'attente aux feux piétons de la Maigroge vers le pont CFF est très long depuis leur remise en fonction et a pris les contacts utiles pour que le temps d'attente soit réduit.

### Chapitre 7 Environnement

L'information communiquée récemment par le Conseil communal au sujet du ramassage des déchets verts et selon laquelle seuls les conteneurs à roues de 140l minimum seraient vidés et non plus les petites poubelles de déchets verts a fait réagir certains membres de la Commission financière et de gestion.

Le Conseil communal a indiqué que cette décision avait été prise suite à l'appel d'offres, les entreprises soumissionnaires ne proposant plus cette prestation sans supplément. Le Conseil communal invite les personnes à interpeller les gérances de leur immeuble afin que des conteneurs de 140 soient prévus. De son côté, il va s'assurer de ce qu'il en sera des sacs compostables et s'ils pourront continuer à être récoltés tels quels. Il complétera au besoin l'information.

### Au chapitre 9 Finances et impôts

Une clarification a été apportée sur la progression de 5,75 % des rentrées fiscales sur la base. Il est rappelé à cette occasion que les données du budget 2023 ont été élaborées avec un coefficient à 68 et n'a pas été corrigé.

Dans ce même chapitre, des précisions sont demandées au sujet des jardins qui sont loués au Loclat et des trois personnes qui font désormais le lien entre les locataires de ces jardins et le Conseil communal. Ce dernier se félicite de cette solution qui permet de gérer de façon plus fine l'utilisation que font les locataires de leur parcelle, mais est conscient que l'activité est sensible. Il a du reste eu des contacts avec la ville d'Yverdon à ce propos. Ces trois personnes ont un cahier des charges précis. Une information a été faite dans le Bulcom mais le Conseil communal a pris note de la demande qui a été déposée en Commission financière et de gestion, de communiquer directement « mandat et cahier des charges » aux locataires des jardins.

Enfin, dans les comptes par nature, sous Chauffage, on note une réduction importante de CHF 40'000.00 qui interpelle. Le Conseil communal précise que le budget 2023 était pessimiste, l'installation de chauffage aux pellets étant en rodage. Un exercice plus tard, il est désormais possible de recentrer le curseur.

Ayant obtenu réponse à toutes les questions, la Commission a préavisé favorablement à l'unanimité ce budget.

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Disons d'emblée que l'Entente accepte sans autre l'entrée en matière sur ce budget 2024.*

*Encore une fois, le budget confirme notamment la justesse de l'action de l'Entente depuis 2012 contre toute augmentation d'impôt. En effet, le déficit pour 2024 se situe largement dans la marge d'incertitude autour d'un budget qui est essentiellement à l'équilibre. Et ceci, sans que le Conseil communal ait eu besoin de prendre des mesures d'économies particulières.*

*Mais le sujet de la fiscalité mérite quand même quelques mots de plus. C'est en effet aussi avec un certain amusement qu'on constate à ce propos dans le rapport du Conseil communal un certain embarras, ainsi qu'un peu de confusion et de perte de mémoire.*

*Bien entendu, on se réjouit avec le Conseil communal de la prévision de CHF 300'000.00 de plus de rentrées fiscales, équivalents aux deux points d'impôts refusés par le peuple. Mais on est surpris - et on se réjouit aussi - que cela ait suffi à rééquilibrer le compte.*

*Alors qu'en janvier 2023 le Conseil communal expliquait à la population dans un article sur le Bulcom que la situation financière de la Commune était si structurellement catastrophique qu'il aurait fallu pour la redresser de 6 à 7 points d'impôt de plus, et non pas seulement deux. Ceci était appuyé par l'avis d'un grand expert fiscal fribourgeois, qui depuis lors – il faut l'admettre – s'est comme évaporé, une fois encaissé ses honoraires.*

*La réalité était, et est - bien entendu - un peu différente. Jusqu'en 2019, donc avant la crise du Covid, les comptes de la Commune étaient largement bénéficiaires, avec une moyenne lissée qui dépassait le demi-million annuel. C'est ainsi que la fortune actuelle s'est accumulée. Puis, est arrivée la crise de 2020 et on a constaté une perte abrupte de près d'un million dans les rentrées (donc de l'ordre de 10 %, ce qui est beaucoup). Évidemment, de nombreux contribuables avaient perdu des parts significatives de leurs revenus. Maintenant, on est dans une phase de rattrapage économique, mais on n'a pas encore atteint la courbe et la tendance d'avant 2020.*

*Toutefois, il est intéressant de constater qu'il ait suffi de ce rattrapage fiscal partiel pour redresser le budget communal. Comme quoi les grands experts, parfois, se trompent, suivis par ceux qui les croient aveuglement. Surtout quand ils confondent les effets conjoncturels et structurels. Mais dans ces histoires de fiscalité, il n'y a pas que des erreurs d'appréciation sur l'économie générale et celle des institutions publiques. Comme lors de la décision politique d'augmenter les impôts il y a un an, qui privilégiait la santé économique de l'institution sur celle des gens, je constate souvent une approche et une mentalité qui place la Commune et son intérêt propre avant tout. Cette mentalité apparaît assez profondément ancrée dans notre petite classe politique. Et non pas seulement à l'Exécutif.*

*Comme j'aimais dire souvent à mes étudiants, le diable est souvent dans les détails. Le rapport de la Commission financière et de gestion m'en donne un petit exemple anecdotique. On peut y lire que la Commission financière et de gestion s'inquiète de l'augmentation des charges communales dues à la participation publique aux primes de caisse maladie.*

*Mais seul le coût de cette augmentation à la charge de la Commune semble préoccuper la Commission financière et de gestion. Le fait que l'augmentation des primes touche en premier lieu les gens (et soit dramatique dans de nombreux cas) ne semble n'être qu'à l'arrière-plan. Un non-sujet.*

*Ceci me laisse songeur sur la vision que les membres de la Commission financière et de gestion ont de leur propre rôle et fonction. On a l'impression qu'ils ne sont focalisés que sur l'intérêt propre de l'institution, rien de moins mais aussi rien de plus. Comme s'ils étaient des membres d'un conseil d'administration d'une entreprise privée. Et non pas les représentants de la société civile, dont le rôle principal serait de s'assurer que l'institution opère bien au service de la population. Et non le contraire.*

### **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Lors de sa séance de préparation en vue du Conseil général de ce jour, le groupe socialiste s'est penché sur le budget 2024 proposé par le Conseil communal.*

*Si nous savions que le monde économique est un grand casino où certaines personnes y laissent toutes leurs plumes et pas forcément leur égo, notre budget se présente avec un résultat quasi équilibré suite à un coup de poker qui aurait aussi pu tourner.*

*Ce budget se construit sur un coefficient fiscal de 66 points, suite au refus populaire de le fixer à 68. Nous pouvions craindre le pire ! Il suffit d'un ou deux déménagements pour qu'une augmentation de rentrée équivalente à 2 points d'impôts nous laissent penser que le tout est maîtrisé. Cette réalité traduit plutôt la très grande fragilité de notre assiette fiscale que la fusion nous permettra de stabiliser. Mais reste que nous avons joué et, qu'en recevant le bourg et le nel, nous nous en sortons avec un fond de jeux très fragile.*

*Cela pour les bonnes nouvelles dont le groupe socialiste se réjouit.*

*Dans le budget apparaissent des charges issues notamment des syndicats. Des charges, ou des investissements, ce que nous préfererions articuler, sur lesquelles nous n'avons que peu d'emprise mais qui ne doivent pas pour autant nous rendre indifférents à leur indiscutable nécessité. Nécessité pratique pour la CEN ou la Châtellenie, culturel, sportive et finalement, comme entendu auparavant, l'enseignement qui doit rester une priorité absolue, tant elle est l'élément essentiel de stabilité pour notre société.*

*Nous appuyant sur le rapport de la Commission financière et de gestion, nous entendons que la fusion générera CHF 300'000.00 de frais pour Saint-Blaise entre autres pour l'externalisation de la gestion des ressources humaines pour la nouvelle redistribution des fonctions du personnel communal. C'est un investissement que le groupe socialiste salue et qui est un signe important du sérieux avec lequel l'entame de la refonte de notre nouvelle commune est envisagée. Il faut permettre une grande cohérence dans le nouveau dispositif si nous souhaitons vivre de la cohésion dans notre nouvelle organisation.*

*Toutefois, il y a un effet collatéral auquel le groupe socialiste rend attentif le Conseil communal pour la suite de ses manœuvres : Ces CHF 300'000.00, selon la façon de les inclure au budget des investissements, que le mécanisme du frein à l'endettement rend extrêmement tenue, risque de biffer des projets que le groupe socialiste considérerait comme hautement dommageable à la vision du monde politique, et plus particulièrement aux yeux des jeunes dont on dirait que la chose publique leur importe peu.*

*Nous souhaitons à tout prix ne pas être de ceux qui annonceraient que la construction du pumptrack est repoussée, car il faudrait d'abord se payer une fusion dont ont leur annonçait qu'elle allait rendre la nouvelle entité plus attractive.*



*La mise en chantier du quartier des Chaudrons occupe en particulier une part importante dans le tableau des investissements à consentir. Nous souhaiterions que le Conseil communal nous tienne informé du déroulement du processus et qu'il n'engage ces dépenses en 2024 que si cela s'impose.*

*Le groupe socialiste souhaite enfin que soit envisagé que cette somme de CHF 300'000.00 soit imputée sur la manne de CHF 2 millions que le Canton nous octroie pour gérer de manière plus attractive notre territoire en menant une fusion.*

*Au chapitre de l'augmentation annoncée au budget de l'aide aux primes de LAMal de CHF 604'000.00 à CHF 616'000.00. Précisions ici que la « charge » est partagée entre le Canton et la Commune de manière réglementée. Ce qui ne correspond dès lors pas à un transfert, mais bien à une augmentation d'aide liée à la décision du Grand Conseil, qui impacte les communes de manière structurelle, comme dans une règle de trois. Soulignons ici une fois de plus, que le terme de charge et à lire comme étant indiscutablement un investissement qui doit être consenti si nous ne voulons pas assister à l'effondrement financier d'une grosse part de la population condamnée à se démener avec notre assurance-maladie.*

*Nous prenons note de l'augmentation de la charge financière qui se rattache à l'augmentation des taux. La péréquation est allégée grâce aux communes de l'ouest neuchâtelois qui ont vu leurs revenus augmentés.*

*Le groupe socialiste peu également soutenir l'idée de la mise au budget de la troisième étape de la réfection du centre du village motivé par la volonté de mettre en évidence la volonté politique de voir le travail être terminé par la nouvelle commune fusionnée.*

*Les indicateurs soumis à notre sagacité ne nous permettent pas de faire de grandes conclusions. Leur pertinence nous semblerait plus accessible si ces chiffres étaient mis en parallèle avec des réalités d'autres communes du Canton, voire face à des situations emblématiques helvétiques.*

*Après les suggestions, le groupe socialiste souhaite que soit évoqué au chapitre de la distribution de l'électricité, la capacité de notre réseau à absorber les vellétés d'installation photovoltaïque. Y aurait-il quelque chose à préciser sur la non mise en œuvre du projet de couverture des Perrières par des panneaux et notre capacité d'absorptions de l'énergie ainsi produite ?*

*Et si le budget est une affaire de gros sous, le quotidien peut être influencé jusque dans un détail que nous souhaitons ici mettre en évidence.*

*Le nouveau contrat, plus économique, pour le ramassage des compostes, pose un véritable problème que nous souhaitons absolument reconsidéré.*

*Les boîtes de compost ne seraient plus récoltées. Et l'information pourrait passer sans faire réagir... Cette année verrait une augmentation de la taxe déchet et une baisse de prestation qui n'a absolument rien d'anodin. Cette décision nous semble de manière indéniable, conduire à l'augmentation des déchets végétaux qui termineront dans les ordures ménagères. C'est une économie marquée du sceau de l'iniquité, car ce seront les personnes les moins équipées qui seront conduites à payer le plus de sac à ordures par ménage pour y enfouir peau de courge, pelure d'oignons et autres trognons de salade. Et un paragraphe entier pourrait encore développer l'aspect écologique de la question. Mais nous pensons que les choses sont claires et nous demandons dès lors à notre autorité de repenser la gestion proposée.*

*Toute notre lecture et discussion autour du budget se sont faites autour d'un document dont la qualité de présentation est remarquable tant, elle permet une compréhension pour tout à chacun qui s'y plonge. Nos remerciements vont vers notre administration et vers toutes les personnes qui auront œuvré à nous rendre pareille copie. Et nous vous assurons que l'absence de pages colorées ne nous aura aucunement manquée !*

*Le groupe socialiste entre en matière sans réserve sur ce dernier budget de l'histoire de la vie administrative de Saint-Blaise qui, comme par fierté de ce dernier, se doit d'être voté à la majorité des 2/3 des membres présents. Le groupe socialiste le fera !*

### **M. William Ducret (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe PLR s'est réuni le lundi 11 décembre dernier afin de débattre du budget 2024.*

*Le rapport de la Commission financière et de gestion a permis d'orienter nos discussions, nous la remercions pour ses travaux.*

*Le budget annonce un déficit de CHF 168'700.00 et nous constatons à l'évidence que ce budget est serré, il se doit de rester vigilant.*

*Cependant, le groupe PLR est globalement satisfait que ces pertes soient moins lourdes qu'initialement estimées, grâce aux rentrées fiscales.*

*Deux points ont retenu notre attention et doivent faire l'objet d'une surveillance particulière :*

- Le Canton pourrait augmenter les aides de santé et ainsi, les subsides à l'assurance-maladie pourraient amener de nouvelles charges pour les communes.*
- Saint-Blaise dispose de futurs investissements conséquents. Les variations à la hausse du taux d'intérêt directeur pourraient aussi être une source d'augmentation des charges.*

*D'autres sujets en lien avec ce budget ont alimenté nos discussions, mais je laisserai mes collègues vous les présenter.*

*Je conclus en vous informant que le groupe PLR a accepté le budget 2024, à l'unanimité.*

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Merci aux rapporteurs des différents groupes de leurs prises de position. J'aurais préféré que le rapporteur du groupe socialiste pose plutôt les questions au chapitre, car là, j'ai une accumulation de questions et vous m'excuserez si toutefois, je ne répondrai pas à une question. Vous pourrez la reposer dans les différents chapitres.*

*Voici arrivé le dernier budget de la commune de Saint-Blaise, puisque le suivant sera celui de Laténa, qui sera voté par les nouvelles autorités législatives.*

*Nous aurions voulu vous présenter un budget au moins équilibré, mais à l'impossible nul n'est tenu, malgré les efforts qui ont été faits pour limiter les dépenses.*

*Le déficit est donc de CHF 169'000.00, meilleur que les prévisions, grâce notamment à un rebond des rentrées fiscales des personnes physiques de CHF 390'000.00 et à une baisse du montant à payer pour la péréquation.*

*Cette situation démontre la fragilité de nos finances avec la volatilité de nos recettes fiscales et de l'augmentation des taux d'intérêts qui vont nous poser des problèmes lors du renouvellement des emprunts et les demandes qui seront inévitables au gré des travaux routiers ou autres investissements à venir.*

*Je voulais remercier ici, au nom du Conseil communal, M. Marc Chauvy pour l'excellent travail effectué et la qualité du document que vous avez sous les yeux ainsi qu'à l'administration pour les efforts consentis.*

*Je vais maintenant répondre aux différentes questions qui ont été posées. Je ne répondrai pas aux remarques de M. Lorenzo Zago, qui a l'habitude d'attaquer le Conseil communal sur sa manière de penser les recettes fiscales. Nous l'avons passablement entendu durant le processus de fusion. Mais il y a une chose que je souhaitais lui dire, c'est que le Conseil communal est au service de la population et non le contraire.*

*En ce qui concerne les primes d'assurance-maladie, je laisserai M. Marc Renaud en parler. Pour ce qui est des Chauderons, c'est M. Alain Jeanneret qui y répondra et M. Roland Canonica répondra à la question sur les panneaux photovoltaïques.*

*Pour la question qui concerne les frais de la future fusion, qui s'élèveront un peu près à CHF 250'000.00, peut-être pas CHF 300'000.00, je préfère arrondir vers le bas que vers le haut, ça ne concerne pas que les salaires des futurs conseillers communaux. Dans ces chiffres-là, les salaires des futurs conseillers communaux ont été pris sur 4 mois. Nous avons fait une moyenne au niveau du comité de pilotage, puisque les élections ont lieu au mois d'avril et que les nouveaux conseillers communaux pourraient commencer au mois de juin. En tenant compte des délais de résiliation de leurs contrats de travail, ils ne commenceront pas au moins de juin ou juillet. Nous sommes partis sur une moyenne de 4 mois.*

*Dans ces CHF 250'000.00, il y a une part d'Objectif.ne, qui nous suivra ; une part de communication ; une part du SIEN (Service informatique) et puis les ressources humaines. Pour les ressources humaines, nous serons accompagnés, durant toute la durée de la fusion, par un organisme externe pour suivre les ressources humaines. Le comité de pilotage a jugé indispensable d'avoir un organisme neutre pour mener les débats et discuter avec le personnel pour éviter des partis pris.*

*Le crédit vous sera demandé lors d'une séance spéciale du mois de février. Nous profiterons peut-être de cette séance pour passer d'autres rapports.*

*Le Conseil communal devra décider quel poste des investissements devra être coupé dans son budget 2024 pour arriver à sauver ce montant.*

*L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.*

• **Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 à 19)**

**M. Rajesh Ambigapathy (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*« Nemo est supra leges », personne n'est au-dessus des lois. Élocution latine qui résume l'esprit de ma question.*

*Page 9, on voit que dans cette demande de crédit d'investissement, le Conseil communal sanctionne la pose de panneaux solaires sur les toits de l'immeuble Grand'Rue 30 – Banque Raiffeisen, qui se trouve en zone d'ancienne localité.*

*Est-ce que le Conseil communal pourrait nous expliquer la base légale sur laquelle elle a décidé d'enfreindre sa propre décision du 31.10.2022, qui reste toujours en vigueur et qui interdit toute pose de panneaux solaires dans cette zone ?*

**M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'ai fait une année de latin mais je vous répondrai en français.*

*Lors de périodes de canicule en été, la banque Raiffeisen souffre de surchauffes dans ses locaux. Des mesures et une étude ont démontré ce fait et le Service cantonal de l'environnement a donné son aval à l'installation d'un système de climatisation. À noter que d'autres mesures ont également été prises, notamment l'installation de stores sur les fenêtres de l'étage.*

*Selon la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'accompagner une installation de climatisation par la mise en place d'un système de production d'énergies renouvelables, en l'occurrence de panneaux solaires photovoltaïques.*

*Une interdiction temporaire de bâtir est en vigueur pour deux ans, qui empêche la mise en place de panneaux solaires en zone d'ancienne localité, zone dans laquelle se trouve la banque Raiffeisen. Nous avons donc pris contact avec le Service cantonal de l'énergie, qui a été d'accord de surseoir à l'exigence des panneaux solaires jusqu'à ce que la Commune dispose d'une réglementation adéquate et que l'interdiction temporaire de bâtir ait été levée.*

*Cette souplesse du Service de l'énergie est aussi motivée par le fait que nous avons supprimé le chauffage au mazout de la banque Raiffeisen, du kiosque attenant ainsi que des immeubles Grand-Rue 28, 29, 33, 35 et bien sûr les collèges, pour les brancher sur la chaufferie à bois des collèges de Vigner.*

*Saint-Blaise est donc un bon élève, ce qu'apprécie le Service de l'énergie.*

*Nous ne nous mettons pas « hors la loi », peut-être que, le fait que le Service de l'énergie nous autorise quelques mois, sans cette installation, serait aussi susceptible d'être attaqué en justice, mais je pense que le principe de la bonne foi de la Commune a été retenu par le Service de l'énergie. Les efforts que nous faisons dans le cadre de la protection de l'environnement et de diminution des émissions de carbone d'une part, mais d'autre part aussi du fait que nous souhaitons être cohérents avec les décisions que nous avons prises.*

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Budget des investissements (page 10)*

*Dans le budget des investissements, un pumtrack est au programme pour CHF 50'000.00, un montant dans la compétence du Conseil communal. Une ligne plus haut, le même montant de CHF 50'000.00 est prévu pour un nouveau terrain de beach volley, mais avec une demande de crédit prévue. Ces deux lignes de ce tableau soulèvent trois questions :*

- 1. Pourquoi, pour un même montant, y a-t-il deux traitements différents ?*
- 2. L'emplacement prévu pour le pumtrack au bord du lac est-il le plus approprié ? Y a-t-il d'autres emplacements qui ont été analysés ? Et avec quelles conclusions ?*
- 3. Vu que la fusion sera réalité en 2025, ne ferait-il pas sens qu'un inventaire des infrastructures disponibles et à réaliser sur la commune fusionnée se fasse pour viser un parc d'infrastructures équilibré ?*

### **M. Pierre Schmid (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Merci pour les questions par rapport aux infrastructures sportives, c'est vrai qu'elles ont leurs importances pour le Conseil communal au niveau des investissements. Pour ce faire, ils ont été mis pour cette année 2024. La raison pour laquelle c'est une compétence du Conseil communal ? Le Conseil général s'est prononcé en 2021 sur le soutien au pumtrack pour lui permettre d'aller de l'avant dans son projet.*

*Concernant si c'est le bon endroit ? Concertation autres communes fusionnée ?*

*En effet lors de l'élaboration des demandes de préavis au Canton, cette question s'est imposée comme l'une des grandes priorités.*

*Une liste de lieux potentiels a été étudiée. En voici quelques-uns : les Fourches, la Rive-de-l'Herbe, les carrières des Vardes, le terrain entre le petit étang et le port.*

*Avec l'aide de notre architecte communal et du conseiller communal en charge de l'urbanisme, nous avons tout analysé et il en est ressorti que l'emplacement proposé zone nord vers les terrains de beach-volley et le street-workout s'avère être le meilleur emplacement.*

*Les autres communes voisines ont également été approchées, elles nous ont soutenues dans la démarche, mais aucun terrain sur leur territoire n'a pu être identifié comme viable pour le pumtrack. L'endroit que nous avons choisi fut, en effet, à l'origine, prévu pour une possible place des fêtes.*

*Actuellement, toutes les grandes fêtes de Saint-Blaise se déroulent sur d'autres zones du port et ailleurs sur le territoire communal. De mémoire, cette zone n'a été utilisée qu'une seule fois lors de la fête du millénaire.*

*À signaler aussi que la nouvelle armoire électrique pour les manifestations ne se situe pas à cet endroit, mais vers la plage ouest. L'emplacement choisi consolide un complexe sportif cohérent et attrayant au port. Il est proche de la piste cyclable, et le bruit reste minime dû à son éloignement des habitations. Il y a une attente enthousiaste des jeunes, du milieu sportif et d'associations comme Ichtus pour réaliser le pumtrack à cet endroit.*

*Concernant des démarches en cours, nous avons reçu les préavis positifs de tous les services du Canton et de l'OFROU, avec certaines contraintes. L'association du pumtrack travaille actuellement sur l'élaboration de plans précis et sur la recherche de fonds.*

*Le calendrier reste serré pour 2024, mais réalisable. Pour rappel, 170 jeunes ont porté cette pétition en 2020. Pour celles et ceux avec qui j'ai pu échanger, ils sont toujours aussi motivés. Les démarches leur ont été expliquées et ils suivent le projet avec enthousiasme.*

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Au 7<sup>ème</sup> paragraphe, le Conseil communal écrit : « Si notre commune était appelée à poursuivre seule sa route à l'issue de la votation du mois de novembre consacrée à la fusion, il conviendra de garder une vigilance accrue sur l'évolution de notre assiette fiscale et de poursuivre la recherche d'économies entreprise, tant dans le domaine des charges de fonctionnement que des dépenses d'investissement. »*

*Pour rebondir sur ce paragraphe notre question est la suivante : « Maintenant que la fusion a passé, quelle est la posture du Conseil communal par rapport aux charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement ? Et quid des 4 autres communes ?*

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Dans le cadre de la fusion, les communes ont dû se déterminer sur un certain nombre d'investissements que l'on voulait faire en 2023 et 2024. Aujourd'hui, il y a une sorte d'arrangement tacite entre les communes pour éviter qu'ils y aient de gros investissements qui viennent et qui n'étaient pas annoncés, et qui pourraient mettre en péril la nouvelle commune de Laténa. Si une*

commune avait des investissements qui n'auraient pas été annoncés, il a été convenu entre les 4 communes, que des annonces seraient faites et que les autres communes pourraient discuter de ces investissements.

Nous pratiquons de la même façon pour les charges de fonctionnement, notamment pour les charges de personnel, afin d'éviter d'engager du nouveau personnel alors qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous fusionnerons, afin d'éviter des doublons et des postes qui pourraient être remis en question.

Je rebondis sur une question qui avait été posée par Olivier Blanchoud, en parlant des frais de CHF 250'000.00. La subvention du Canton, les CHF ~2 millions seront touchés au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est impossible, en 2024, aux autorités actuelles, de dire que l'on veut utiliser ce montant. Ces CHF 2 millions sont à disposition de la nouvelle commune et c'est elle qui pourra décider si elle utilisera ce montant pour amortir les frais de la nouvelle fusion.

• **3. Comptes de résultats sur 3 niveaux (p. 23-24)**

La parole n'est pas demandée.

• **4. Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 25-29)**

La parole n'est pas demandée.

• **5. Plan financier et des tâches 2025-2027 (p. 30-40)**

La parole n'est pas demandée.

• **6. Contrôle des crédits (p. 41-45)**

**M. Lorenzo Zago (ENT)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Question générale : quelle est la situation du dossier de la Rive-de-Herbe ? Et plus précisément, merci de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les conclusions de l'expertise réalisée par Compas Management, plus particulièrement les conclusions sur le prix de location au m<sup>2</sup> ?
2. Le projet initial (cabinet médical des Dres Freiburghaus et Balmelli) a définitivement été abandonné par ses initiatrices :
  - a. Quelles en sont les raisons ?
  - b. Fallait-il attendre les conclusions de l'expertise pour qu'elles confirment leur désistement ? N'était-ce pas envisagé plus tôt dans les discussions ?
3. On constate que le Conseil communal a déjà émis trois appels d'offres sur Simap.ch, dont un pour le refroidissement, qui était pourtant expressément exclu dans le projet objet du permis de construire. Qu'en est-il ?
4. D'autres appels d'offres sont-ils prévus, et dans quels délais ?
5. Quels sont les projets en cours ? Sont-ils financièrement viables, en particulier en incluant loyers, intérêts, rémunération du capital, et frais de gestion ?
6. Concernant les projets B et C, est-il prévu de louer l'ensemble du bâtiment à une seule entité ou à plusieurs ?
7. Concernant le projet B : qui sont les actuels partenaires médicaux ? Auront-ils des conditions privilégiées par rapport au marché ?
8. Concernant les deux projets en cours, quel est le timing fixé par le Conseil communal pour obtenir des réponses et se décider sur l'un ou l'autre ?

9. *Finally, what remains to this day of the project as it had been approved in 2020 by the General Council?*
10. *The budget of CHF 4.6 million is it still current? If not, what is the envisaged increase?*

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors du Conseil général de septembre dernier, nous vous avons en effet informé du fait qu'une entreprise avait été mandatée pour élaborer un plan d'affaires pour la location de la Rive-de-l'Herbe.*

*Ce plan d'affaires devait servir au Conseil communal pour définir et étayer le loyer à demander aux futurs locataires, soit le groupe des médecins généralistes, un dentiste et une physiothérapeute.*

*Plus précisément, une analyse financière approfondie a été établie, se basant d'une part sur le revenu locatif, et d'autre part sur les charges induites, constituées des charges financières, de l'amortissement économique et des charges d'entretien. De manière classique, cela permet d'établir le résultat d'exploitation, avec calcul du rendement brut et du rendement du capital investi, et d'estimer ainsi la viabilité financière du projet.*

*Trois scénarios ont chaque fois été pris en compte, soit un scénario défavorable, un scénario favorable et un scénario moyen. Ils reposent sur une fixation différenciée des variables nécessaires aux calculs de rendements.*

*Pour établir le plan d'affaires, le mandataire a procédé à plusieurs auditions de spécialistes dans les domaines financiers, médicaux et immobiliers, afin d'établir les variables de base ainsi que des benchmarks de comparaison.*

*En parallèle, il a examiné en détail le projet de rénovation de la Rive-de-l'Herbe pour définir exactement les surfaces louables, soit individuellement par chaque locataire, soit de manière partagée.*

*Les charges d'investissement ont été analysées en se basant sur le devis existant de CHF 4.5 millions, datant de décembre 2021. Une estimation du renchérissement depuis cette date a été faite, et l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a été prise en compte. À noter que les coûts relatifs à un système de refroidissement des locaux n'ont pas été pris en compte à ce stade, de même qu'un certain montant de travaux directement à la charge des locataires (meubles des salles de consultation, lustrerie, brassage informatique, etc.).*

*Les charges d'exploitation différenciées, entre frais accessoires et charges d'entretien du bâtiment, ont été estimées sur la base du fonctionnement antérieur du bâtiment ainsi que sur des valeurs d'expérience transmises par des professionnels auditionnés.*

*Les charges d'entretien ont également été estimées en utilisant les taux usuellement admis dans de tels cas, selon les instituts financiers auditionnés par le mandataire.*

*Les charges financières ont été estimées en auditionnant des professionnels financiers ainsi qu'en analysant les emprunts conclus récemment par la Commune de Saint-Blaise.*

*L'amortissement économique considère la dépréciation et l'usure du bâtiment rénové ; il a été estimé sur la base des données du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (la RLFineC).*

*Concernant le loyer et le revenu locatif, notre mandataire a considéré plusieurs benchmarks, soit :*

- *le cabinet médical de l'Entre-deux-Lacs, au Landeron*

- le centre médical Béroche/Bevaix
- le centre médical Medbase Neuchâtel la Côte, à Corcelles
- les loyers nets observés dans la Commune de Saint-Blaise pour les surfaces de bureaux, selon les statistiques de l'UBS.

Le centre médical Medbase Neuchâtel la Côte, à Corcelles, est celui qui se rapproche le plus du collège de la Rive-de-l'Herbe, par sa structure dans un ancien collège. Les loyers pratiqués ont pu être obtenus. Comme je l'ai déjà indiqué, trois valeurs ont été données à chacun des paramètres listés ci-dessus, pour définir un scénario défavorable, un scénario favorable et un scénario moyen.

En synthèse, il résulte de l'analyse comparative des benchmarks qu'un loyer net réaliste compris entre CHF 230.00, 240.00 et 250.00 par m<sup>2</sup> et par an peut être appliqué. Avec ces loyers et les données du projet, le plan d'affaires montre que les résultats annuels d'exploitation sont les suivants :

- résultat négatif de CHF -69'914.00 pour le scénario défavorable
- résultat positif de CHF 62'268.00 pour le scénario favorable
- résultat positif de CHF 919.00 pour le scénario moyen.

Afin d'être complets, mentionnons que le plan d'affaires a encore simulé le cas avec une partie de locaux non loués au début de l'exploitation du bâtiment. De plus, un chapitre important a été rédigé, sur la « supportabilité » du loyer pour le collectif de médecins ; j'y reviendrai plus tard. Le mandataire a aussi procédé à une analyse des projets de contrats de bail établis en son temps par la société Naef et a proposé des amendements de ces contrats. Il a également émis des considérations et des conseils sur le financement de la rénovation. Enfin, il préconise les actions à entreprendre en cas de « go » du projet et en cas de « no go ».

Si nous décrivons ainsi en détail ce plan d'affaires, c'est pour souligner le fait que le Conseil communal, à qui il a été présenté le 6 novembre dernier, en est satisfait et le considère comme constituant une base de décision correcte, solide et suffisante. Il en accepte donc pleinement les analyses ainsi que la plupart des recommandations. Le plan d'affaires a été présenté à la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe le 13 novembre.

Le 15 novembre, le Conseil communal, accompagné par son mandataire, a rencontré les médecins, le dentiste et la physiothérapeute pour présenter les résultats de l'étude. À cette occasion, le Conseil communal a indiqué le montant du loyer qu'il exigera après rénovation du bâtiment et a demandé aux locataires potentiels de se prononcer rapidement sur cette proposition.

Le 19 novembre, le dentiste et la physiothérapeute ont transmis à la Commune un certain nombre de remarques et de questions, avec des propositions d'adaptation de leur partie du projet. Par lettre du 8 novembre reçue le 27 novembre, les médecins nous ont annoncé qu'ils renonçaient à louer des locaux dans le collège de la Rive-de-l'Herbe. Les raisons principales évoquées sont :

- le montant du loyer jugé trop élevé ;
- les délais passés et futurs de réalisation du projet, jugés trop longs par rapport aux plans de carrière des médecins.

L'arrêt brutal de ce projet est très regrettable, non seulement pour l'énergie, le temps et l'investissement consacrés depuis plusieurs années, mais surtout pour l'attente réelle qu'il suscitait auprès de la population de la région.

L'état de situation a été présenté à la Commission financière et de gestion le 27 novembre dernier.

Le Conseil communal fait l'analyse suivante de cet arrêt :

- la configuration initiale du projet était intéressante à plusieurs points de vue : le groupe des médecins généralistes initiatrices était complété par l'apport judicieux d'une pédiatre et par la Ligue pulmonaire et constituait une entité unique occupant l'ensemble du bâtiment et répondant solidairement vis-à-vis de la Commune ;



- *la défection de la Ligue pulmonaire a constitué un premier revers pour le groupe de médecins*
- *la pédiatre a ensuite également fait défaut, préférant un engagement immédiat à RHNE, provoquant un second revers pour le groupe de médecins en lui enlevant une spécialité difficile à obtenir ;*
- *le blocage du projet pendant plus d'une année par une opposition, finalement jugée irrecevable et mal fondée, a également contribué à entamer la motivation et la ténacité de l'équipe de base ; plusieurs médecins qui s'étaient déclarés intéressés par le projet ont renoncé ou ont trouvé d'autres voies de carrière ;*
- *le dentiste et la physiothérapeute nouvellement venus n'ont pas été intégrés dans l'équipe des médecins généralistes, nécessitant une refonte du projet et fractionnant l'interlocuteur de la Commune.*

*Des éléments plus fondamentaux sont encore à prendre en compte, selon le Conseil communal :*

- *nous ne savons pas si les médecins ont établi un plan d'affaires les concernant et nous n'avons pas pu obtenir de leur part les éléments financiers qui nous auraient permis de mesurer le niveau de location admissible pour eux et de le confronter à notre demande ;*
- *le loyer est une fraction statistiquement connue du chiffre d'affaires ; pour évaluer le chiffre d'affaires de médecins généralistes, notre mandataire s'est basé sur deux études pertinentes : une étude de 2018 commandée par l'Office fédéral de la santé publique et une étude de 2021, mandatée par l'Office fédéral de la statistique. Ces deux études donnent des résultats similaires ;*
- *le Conseil communal peut ainsi affirmer que le loyer auquel il prétend est supportable pour des médecins généralistes. Ceci d'autant plus que les calculs ont été faits en admettant un taux de travail de 80 %, selon le souhait exprimé par les médecins. Une utilisation à 100 % de l'outil de production que la Commune met à disposition améliorerait encore la supportabilité du loyer ;*
- *le loyer demandé est certainement supportable pour des cabines dentaire ;*
- *pour la physiothérapeute cependant, le loyer demandé par la Commune est trop élevé : la situation tarifaire des physiothérapeutes dans le monde médical semble être particulièrement difficile, comme en témoigne la manifestation nationale qu'ils ont tenue devant le palais fédéral il y a quelques semaines ; cette question dépasse le niveau communal.*

*En synthèse, le Conseil communal affirme que le loyer auquel il prétend pour l'utilisation du collège de la Rive-de-l'Herbe rénové est supportable pour des médecins généralistes et des dentistes ; du point de vue communal, il permettrait une petite rentabilité du projet, fragile cependant, car dépendante de plusieurs hypothèses qui pourraient se montrer moins favorables qu'estimées.*

*Le Conseil communal a pris acte avec regret du renoncement des médecins généralistes et a, en conséquence également renoncé à aller de l'avant avec le dentiste et la physiothérapeute.*

*Pour répondre à la question relative aux appels d'offres : la Commune voulait être prête à débiter très rapidement les travaux au cas où les médecins auraient continué le projet ; les appels d'offres ont donc été lancés, avec une clause indiquant que les adjudications ne pourraient être faites que si le Conseil communal libère le crédit pour la construction ; dans le cas présent, le Conseil communal ne libérera pas ce crédit, à ce stade. Par ailleurs, la rentrée des offres permettra de vérifier la pertinence du devis établi en décembre 2021, renchérissement mis à part.*

*Concernant le refroidissement des locaux : le permis de construire n'inclut en effet pas cet équipement ; il a été décidé de l'inclure dans les appels d'offres pour en connaître le coût ; en cas de réalisation, une discussion devra avoir lieu avec les locataires pour définir qui effectuera l'investissement correspondant et un ajustement du projet devra être fait.*

*Pour la suite à court terme du projet, deux pistes sont actuellement explorées :*

- *la première concerne un acteur médical de niveau national, qui s'est déclaré intéressé par le projet ; l'intérêt pour la population serait réel, avec cependant une autre approche de la pratique médicale par les médecins ; par ailleurs, le projet développé pourrait être repris dans une importante proportion, ce qui serait une bonne chose pour les finances communales ;*
- *la deuxième piste concerne une école privée, qui a également manifesté son intérêt pour le bâtiment ; pour un tel acteur, l'investissement pour la rénovation serait vraisemblablement moins élevé que pour un centre médical ; la population de la région ne pourrait cependant profiter que plus marginalement d'une telle affectation.*

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Puisque l'on est dans les investissements et contrôle des crédits, cela concernant le temple de Saint-Blaise.*

*Pour ceux qui sont passés récemment, vous avez vu que nous avons mis des boutisses. Aujourd'hui, les arbres ont été plantés et les cloches, que tant de monde attendent, sonneront enfin la semaine prochaine.*

*Il ne manquait plus que le modem, tout était déjà installé. Tout passe par l'informatique et le modem a enfin été installé. L'entreprise qui a installé les cloches viendra les régler la semaine prochaine.*

*Les arbres ont été plantés, je ne sais plus de quelle sorte il s'agit, je pourrais vous donner cette information une prochaine fois.*

#### **• 7. Indicateurs financiers (p. 46-49)**

La parole n'est pas demandée.

#### **• 8.1 Comptes de résultats détaillés**

Administration générale (p. 50-60)

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*L'auditoire de Vigner a donné lieu à de belles discussions dans notre hémicycle. D'abord pour sa sonorisation et son infrastructure d'éclairage. Ensuite pour son enveloppe intérieure.*

*Saint-Blaise dispose d'un bel écrin et nous avons vécu récemment de beaux événements à l'auditoire de Vigner.*

*Lors de nos débats, le Conseil communal avait été optimiste par rapport aux rentrées financières en lien avec l'auditoire.*

- *Pour quelles raisons le montant 2024 des rentrées financières est-il revu à la baisse ?*
- *Que fait concrètement le Conseil communal pour promouvoir l'auditoire de Vigner, ce magnifique écrin qui devrait être envié, loin à la ronde.*

### **M. Pierre Schmid (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Ce bel auditoire mérite, en effet, d'être utilisé le plus possible. Le potentiel est grand : réunions, congrès, fêtes, concert, théâtre, disco, fêtes d'entreprises, match au loto, bal musette, etc. peuvent y avoir lieu.*

*Pour l'instant, l'auditoire est avant tout utilisé par l'école, les sociétés locales, quelques activités artistiques, le politique et la Commune. Quelques locations ont été effectuées, mais cela n'est de loin pas suffisant.*

*Pour pallier cela, nous sommes en train de créer un dépliant qui se déclinera sous forme papier comme sous forme numérique. Il sera envoyé, entre autres, aux institutions, aux sociétés locales, aux acteurs culturels et à l'Office du tourisme du Canton. Nous avons déjà pris le temps lors du rancart culturel de la Ville de Neuchâtel et lors d'autres rencontres intercommunales d'en faire la promotion. Nous allons également faire une campagne sur les réseaux sociaux. En complément à tout cela, en 2024, quelques événements autofinancés seront organisés par la Commune pour montrer le potentiel de cette salle.*

*Le Conseil communal se réjouit de voir vivre ce magnifique auditoire. N'hésitez pas à en faire également promotion autour de vous. La liste de prix pour la location est sur le site web de la Commune.*

*Pour terminer, je profite pour vous indiquer qu'une signalétique va être mise en place normalement encore cette fin d'année 2023.*

### **M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Une petite information concernant l'administration.*

*Conformément à ce qui est inscrit dans le plan de législation, concernant le mobbing, un groupe de travail a été mis sur pied, qui comprend les cadres de la Commune, afin de définir quelles étaient les informations qu'il fallait transmettre et les obligations des collaborateurs.*

*Ce groupe de travail a édicté une directive, celle-ci a été présentée aux collaborateurs au début de ce mois et une autre formation sera également effectuée afin que tout le monde soit au courant du comportement à adopter. Cette directive devra être signée et engage les collaborateurs.trices, à respecter les règles qui y sont contenues.*

Ordre et sécurité publique (p. 61-66)

### **M. Marc Renaud (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Exercices évacuations :*

*Nous avons procédé à des exercices d'évacuation courant novembre d'une partie des bâtiments des collèges de Vigner.*

*Ces exercices nous ont permis d'observer certains manquements d'ordre technique (problème de fermeture des portes coupe-feu ou avec la sonnerie) ainsi que d'autres problèmes tels que de méconnaissance des procédures d'évacuation par une partie du corps enseignant.*

*Nous procéderons à des nouveaux exercices durant le premier trimestre de 2024, lorsque les problèmes identifiés seront résolus.*

Formation (p. 67-76)

La parole n'est pas demandée.

Culture, sports et église (p. 77-86)

**M. Pierre Schmid (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je profite de la page 77 pour vous parler de 3 choses.*

*Les majorants ont été reçus ici pour la future Fête du 3 Février. Année exceptionnelle, 40 jeunes étaient présents. Je vous invite le 3 février 2024, n'oubliez pas cette date, nous aurons un hôte de marque, M. John Howe, qui viendra faire un discours pour les jeunes. Je remercie déjà l'administration communale et la C3F pour tout le travail qu'ils font pour cette fête.*

*Cela me réjouit, puisqu'il y a la fusion, nous pourrons continuer de fêter la fête du 1<sup>er</sup> août avec les autorités actuelles, à la Tène. Puisque nous prolongeons notre mandat, c'est les autorités en place qui pourront mettre en place ceci.*

*Hiver VITA reprend en janvier 2024, et ce jusqu'à avril, dans tous les parcours Vita du Littoral. Cela permettra de retrouver sa taille de gépe après les vacances de Noël.*

Santé (p. 87-88)

**M. Marc Renaud (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

***Défibrillateurs :***

*Le défibrillateur situé dans le hall d'entrée de l'Hôtel communal va être déménagé à l'extérieur du bâtiment, vers le local de la voirie. Il sera ainsi disponible en dehors des heures d'ouverture de bureau.*

*Nous avons eu une remarque d'un First responder qui a débarqué devant la porte close de l'Hôtel communal pour prendre le défibrillateur pour une urgence qui se déroulait au Pré-Brenier. Nous allons améliorer la situation.*

*De plus, le Conseil communal souhaite implanter un défibrillateur supplémentaire, en 2024, au centre du village.*

***Apparition d'une nouvelle rubrique concernant la promotion et prévention de la santé p. 88, sous la rubrique 43200 :***

*Il est révolu le temps où l'on disait que la politique de la santé était uniquement une affaire du Canton et de la Confédération.*

*La prévention de la santé est une thématique importante au niveau des communes et, à Saint-Blaise, nous avons décidé de donner un peu de visibilité à cet enjeu.*

*Il y a donc une nouvelle rubrique dans le BU avec une somme modeste budgétisée (31300), qui nous permettra de poursuivre nos efforts dans ce domaine.*

*En 2023, nous avons entrepris des collaborations avec la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme, le bureau pour la mobilité à Berne ou l'Office cantonal de la promotion de la santé. Nous souhaitons*

*poursuivre certaines collaborations et, par exemple, donner une suite à l'atelier ReliÂges qui a eu lieu cet automne.*

Sécurité sociale (p. 89-98)

**M. Marc Renaud (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Merci aux rapporteurs de s'intéresser à cette ligne subsidiaire « subsides LAMal », 36110.02, c'est une ligne loin d'être anodine pour une grande partie de la population neuchâteloise.*

*Vous pouvez constater que le montant budgétisé pour les subsides à la caisse-maladie est en baisse par rapport à 2023. Cela peut paraître surprenant vu que les primes vont une nouvelle fois augmenter en 2024. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cette baisse budgétée.*

*D'une part la situation conjoncturelle est jugée plutôt favorable pour 2024 sous l'angle du marché de l'emploi. Il y a également la fin du subside extraordinaire « vie chère » en vigueur cette année, qui influencera positivement le BU2024, ainsi que l'augmentation d'un subside de la Confédération.*

*La situation est néanmoins très tendue pour une partie de la population neuchâteloise et bien sûr saint-blaisoise. Heureusement, le Grand Conseil a voté la semaine dernière des mesures afin d'élargir le nombre de bénéficiaires aux subsides LAMal.*

*Ce sont les personnes à revenu modeste et qui ne recourent pas à l'aide sociale qui bénéficieront de cette décision. Le coût de cette mesure à l'échelle de notre commune est estimée à environ CHF 12'000.00 de plus que ce qui est noté dans le budget*

*De façon plus globale, la facture sociale (qui comprend, en plus des subsides dont je viens de parler, l'aide sociale, les allocations familiales, les bourses d'étude (qui se trouvent dans les pages formation), la facture sociale donc est stable ou même en légère baisse.*

*Le nombre de bénéficiaires à l'aide sociale devrait diminuer en 2024 (-3,5 %). Cette bonne nouvelle est toutefois à nuancer devant les conséquences préoccupantes pour la population du renchérissement des charges de loyer.*

Trafic (p. 99-104)

**M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Quelques nouvelles concernant les gros travaux routiers qui arrivent et concernant la RC 2185. Vous avez tous dû recevoir, dans vos boîtes aux lettres, une information générale sur les travaux qui vont arriver. Le 10 janvier aura lieu une séance publique, ici en ces lieux, à 19h00, sur les grandes lignes de la réfection qui va arriver à la RC 2185. Il est également prévu une séance pour les riverains concernés. Une séance est prévue le 21 février pour les habitants de la Maigroge, puisque ce sont eux qui vont être concernés en premier lieu. Les travaux sur la rue de la Maigroge débuteront le 18 mars prochain.*

*Il faudra faire preuve d'un peu de patience, cela va être dur pour le village. Nous sommes en train de contacter les riverains le long de la route, des visites se font et la société Eli10 va également prendre contact avec les habitants qui seront touchés par la suppression des lignes aériennes.*

**M. Claude Guinand (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

*Situation des inondations et non-inondation à Saint-Blaise.*

*Nous pouvons que se féliciter que le Ruau ait été curé et bien curé grâce à notre responsable technique M. Saam, qui a insisté pour que l'Etat le fasse, puisque c'est à sa charge. Nous avons reçu quelques critiques sur la manière dont il a été curé, mais aujourd'hui, nous pouvons que nous en féliciter, car sinon, nous aurions les pieds dans l'eau à bien des endroits à Saint-Blaise.*

*En ce qui concerne le niveau du lac, nous avons encore une trentaine de centimètres avant que le port soit inondé. Mon collègue Canonica a déjà pris des mesures en ce sens, en faisant couper une partie de l'électricité du port. Nous voulons éviter qu'il y ait de nouveaux dégâts. Nous avons une équipe qui veille là-dessus à l'administration, nos cantonniers veillent également. Heureusement, la décrue est annoncée, mais tant que le lac de Biemme rejette de l'eau dans le lac de Neuchâtel, nous ne sommes pas à l'abri de voir nos rives inondées. Notre garde-port a pris contact avec nos propriétaires de bateaux, les amarres commencent à se tendre sérieusement et les mesures nécessaires ont été prises. Nous nous rendons compte que, contre les événements naturels, nous ne pouvons pas faire grand-chose à part subir, mais nous essayons de prendre les mesures nécessaires pour limiter les dégâts.*

**M. Roland Canonica (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Je profite de répondre à une question qui nous a été posée concernant les boîtes de composte qui ne seront plus ramassées. Est-ce vraiment une économie ?*

*Dans le cadre de la gestion des déchets verts et dans le but d'apporter un éclaircissement un petit retour en arrière semble indispensable.*

*Notre collecteur régulier des déchets verts nous a communiqué, en juin 2022, la cessation de son activité pour la fin de l'année 2022. À l'entrée en fonction d'un nouveau prestataire, celui-ci nous a informé qu'il était exclu de prendre en charge les seaux de cuisine. En effet, cette prestation ne correspondait pas aux règles de sécurité en cours. Vu l'état d'urgence, le Conseil communal a obtenu, difficilement, une dérogation pour l'année 2023. Le prestataire a donc continué de vider les seaux.*

*Il est à relever que d'autres communes environnantes, contrairement à Saint-Blaise, ont cessé la prise en charge de ces seaux dès janvier 2023, renonçant à intervenir auprès du prestataire.*

*Dans le courant 2023, 4 communes se sont réunies afin d'ouvrir ces prestations sur le marché public avec comme objectif, en augmentant la quantité de déchets verts et d'en optimiser la collecte (une tournée avec un véhicule pour deux communes), un résultat tant sur le plan de l'exécution que de l'environnement sans parler du plan financier. Dans cette démarche et eu égard à la situation des prestations des communes environnantes ainsi que des règles usuelles (sauf dans notre commune plus généreuse), et par souci d'harmonisation conjuguée à l'application de règles de sécurité, d'efficacité et de rentabilité, il a logiquement été renoncé à la collecte des seaux de cuisine.*

*Cette coordination intercommunale de mise au concours sur le marché public a conduit à des économies tant sur le plan du partage des coûts représentés par le mandat d'un expert dans le*

domaine que de l'optimisation due à la quantité de déchets verts mise au concours (économie d'échelle).

De plus, depuis le 26 novembre, date du résultat de la votation sur la fusion, il s'avère que le choix de renoncer au prélèvement de ces seaux s'avère judicieux puisque les communes d'Hauterive et de La Tène ne collectent déjà plus le contenu de ces seaux.

Je vous ai parlé, lors du dernier Conseil général, de la station de pompage de Vigner. Nous sommes en train d'étudier toutes les améliorations qui devront être apportées puisque nous avons également le SCAV qui nous a aidé sur le sujet. Le point le plus important, qui concerne uniquement la Commune de Saint-Blaise, c'est l'analyse des infrastructures situés dans la zone de protection des eaux S1 et S2. C'est de la responsabilité communale et nous sommes en train de rechercher l'information sur les installations et respectivement, les exploitations qui utilisent les sols en S1 notamment.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai oublié de prendre parole lors de l'intervention.

Nous avons trois questions sur ce dossier (le PAL).

- Quelles sont les prochaines étapes ?
- Y a-t-il encore des points de friction ? Si oui lesquels ?
- La révision du PAL est soumise à référendum. Sachant que gouverner c'est prévoir, le Conseil communal tient-il compte de cette possible issue ? Et si oui, le calendrier est-il ajusté en fonction de la date du 31.12.2024, dernier jour de la Commune politique de Saint-Blaise ?

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons en effet constaté des interrogations et des inquiétudes quant à la date de remise du projet de révision du PAL par la Commune. Je vais essayer d'être clair et simple pour expliquer ce point.

La date que tout le monde connaît est le 27 février 2024. C'est la date à laquelle les exécutifs communaux devraient avoir fait adopter leurs projets de révision de PAL par leurs législatifs, avec un arrêté d'adoption. Sur les 27 communes actuelles du canton, aucune ne l'a encore fait.

Pourquoi cette date est-elle importante pour certaines communes ?

Neuchâtel est considéré par la Confédération comme un canton dont les zones à bâtir sont surdimensionnées. Il est donc contraint de réduire la superficie de sa zone à bâtir. Les communes devant procéder à cette réduction ont été identifiées dans les plans directeurs régionaux et dans le plan directeur cantonal. Les superficies en jeu sont de l'ordre de 100 hectares (107.8 ha) selon les plans directeurs régionaux.

Saint-Blaise ne fait pas partie de ces communes : nous n'avons aucun hectare à dézoner ; cependant nous ne pouvons augmenter d'aucun hectare notre zone à bâtir, jusqu'à la prochaine révision du PAL, qui adviendra dans une vingtaine d'années.

Afin de soutenir les communes touchées par l'effort de dézoning, qui profite à l'ensemble du canton, il a été décidé qu'un fonds subventionnerait à hauteur de 100 % les communes devant financer des indemnités pour expropriation matérielle.

*Mais il y a une condition à ce subventionnement à 100 %, condition inscrite dans la loi cantonale sur l'aménagement du territoire : le plan d'aménagement révisé doit avoir été adopté par le législatif communal dans les cinq ans suivant l'approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral, soit depuis le 27 février 2019.*

*D'où la date butoir du 27 février 2024 !*

*Au-delà de cette date, le Canton a inscrit dans la loi qu'il ne rembourserait plus qu'à 75 % les montants payés par les communes ayant procédé à des expropriations matérielles.*

*Pour les communes touchées, les sommes en jeux peuvent être assez élevées. Une quinzaine de communes ont déjà déposé au SAT leur projet de révision du PAL et parmi celles-ci on compte toutes les communes touchées par les dézonages sauf une.*

*Cette épineuse question des délais implique également les services de l'État. En effet, les PAL révisés doivent être soumis avant leur passage devant les législatifs communaux au Service de l'aménagement du territoire, qui en contrôle la conformité aux lois cantonales et supérieures. Or le SAT manque de personnel et les préavis aux communes peuvent prendre jusqu'à 6 mois, mettant ainsi en péril la date butoir dont nous avons parlé. Sous la pression des communes concernées, le conseiller d'État en charge vient de proposer au Grand Conseil une modification de la loi pour repousser de trois mois la date butoir. C'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2024. Le Grand conseil a accepté ce prolongement lors de sa session d'automne.*

*Cela donnera un peu d'air aux communes, dont quelques-unes pourront peut-être profiter pour un passage devant l'exécutif avant la fin de la législature en juin ou juillet 2024. J'espère que vous avez tout compris !*

*Pour Saint-Blaise, la situation est à peine un peu plus détendue, puisque nous n'aurons en principe aucun dézonage, ou seulement très peu. De plus, la fusion laisse en place les autorités actuelles jusqu'à la fin de 2024.*

*Le Conseil communal s'efforcera donc de déposer au SAT le projet de révision du PAL d'ici le mois de mai 2024, afin que le SAT puisse y répondre vers la fin du deuxième semestre, en vue d'un passage devant le législatif communal à la fin de l'automne 2024. Il serait opportun que ce même programme puisse être suivi par les 3 autres communes de Laténa.*

*En ce qui concerne les discussions avec les autres communes : la création de Laténa n'empêchera pas qu'il y ait 4 PAL différents ; il est important cependant qu'il y ait dès maintenant coordination entre les communes pour uniformiser, autant que faire se peut, un certain nombre de définitions et d'outils d'urbanisme. Cette coordination a déjà commencé.*

*Lors d'une réunion des 4 exécutifs de Saint-Blaise, Hauterive, La Tène et Enges, la semaine passée, il a été convenu que les responsables des dicastères de l'aménagement du territoire se réunissent pour examiner les possibilités de coordination entre les mandataires respectifs en charge des révisions des PAL.*

*De même, nous avons rencontré hier les responsables techniques et politiques de la Commune de La Tène pour la coordination à la frontière entre nos communes. Une réunion similaire avec Hauterive est d'ores et déjà prévue en janvier.*

*Hier également, nous avons eu une première réunion technique avec les architectes délégués par la CRPAL, en présence des mandataires de Saint-Blaise et d'Hauterive. Nous sommes convenus que les mandataires établiraient un fil rouge des thèmes nécessitant une coordination, avec un descriptif de l'avancement de la coordination.*

*Je ne sais pas si c'était le sens de la question des points de frictions. Il y en a, il y en a toujours eu et il y en aura encore. C'est plus ou moins aiguë, mais ce n'est pas trop grave. Dans ce problème complexe de règlement, nous avons proposé à la CRPAL de déléguer 2 personnes, MM. Ryser et Von Bergen. Nous les avons rencontrés avec nos mandataires. Nous avons profité d'inviter les*



mandataires d'Hauterive, de manière à que l'on discute de certains points. La séance a été extrêmement positive, des possibilités techniques se révèlent intéressantes. La coordination que j'ai mentionnée entre les 4 communes commencent, et nous pouvons aller de l'avant.

Économie publique (p. 117-122)

**Mme Nathalie Müller (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de prendre une minute pour adresser mes remerciements au Conseil communal, à l'administrateur et aux employés communaux.

Il faisait un temps à ne pas mettre un chien dehors, ou dans notre cas une poussette. Mais qu'importe ! Une quinzaine de famille s'est déplacée dans la forêt au-dessus du golf pour aller planter un arbre en l'honneur de la naissance de leur enfant. À voir l'enthousiasme des parents et des aînés, cette manifestation a été un franc succès. En suivant les instructions du garde forestier, nous avons donc chacun planté un chêne. Je me réjouis déjà d'y retourner pour observer qui de mon fils ou du chêne grandira le plus vite ! Un grand merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de cette belle matinée !

**M. Olivier Blanchoud (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Page 119, réseau électrique.

Question au Conseil communal concernant la motion interpartis : « Le Conseil général demande au Conseil Communal d'étudier et mettre en place – en liaison avec la Commission des énergies et Eli10 SA - un système d'incitations financières (primes, ou rabais substantiels) pour les particuliers qui économiseraient de l'énergie électrique en 2023 par rapport à leur consommation 2022 ».

Le Conseil général a voté une motion sur l'encouragement de l'énergie.

La Commission des énergies s'est chargée de mettre en œuvre un projet qui réponde à la demande.

Un projet devant débuter en septembre 2023, qui allie communication sur notre consommation communale globale, encouragement à comparer sa consommation d'énergie face à la moyenne du village, avec une question simple qui conduit à un tirage au sort permettant le gain d'une visite didactique « d'electrobroc » par exemple, et un certain nombre de pizza a été réfléchi et soumis au Conseil communal fin en juin. Budget, CHF 1'200.00.

Après qu'un premier rendez-vous début juillet ait été mené pour la conception d'un document visuel avec notre administration en vue du lancement du projet, la Commission des énergies entend mi-septembre, par l'entremise de M. Canonica, que le projet était à revoir car pas suffisamment claire et se plaçait dans un mille-feuille de communication de même type que mèneraient le Canton et la Confédération.

Étant donné que ce projet s'inscrivait clairement dans un calendrier qui faisait de septembre le lancement et décembre son aboutissement, de fait le projet devient caduque. Pendant ce temps, la commune de la Tène, de son côté, mène une campagne de communication sur le même thème.

Notre question : comment le Conseil communal envisage la suite du traitement de cette motion ?

## **M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil communal tient à saluer la sensibilité de votre autorité aux économies d'énergie surtout en cette période remplie d'incertitudes, énergétiques notamment.*

*Le projet présenté par la Commission des énergies, en application de la motion interparti du 9 septembre 2022, a été traité fin août 2023 par votre exécutif.*

*Courant juillet 2023, la Commission des énergies a pris contact avec l'administration concernant l'élaboration d'un document visuel. La personne contactée a dû constater que ses compétences ne suffiraient pas à obtenir un document de qualité et qu'il serait nécessaire de faire appel à un professionnel en la matière. En étudiant le projet en détail, le Conseil communal a dû constater que l'administration n'était pas seulement interpellée pour apporter quelques conseils, mais bien pour la mise en place et la gestion de ce concours ce qui nécessiterait des coordinations avec des acteurs extérieurs ainsi que faire appel à des ressources importantes de l'administration.*

*De plus, il relève la difficulté technique de faire un comparatif entre les économies d'énergies générées par un propriétaire installant des panneaux photovoltaïques sur le toit de son immeuble en comparaison avec un locataire, par définition non-propriétaire et dans l'incapacité d'entreprendre des transformations lui permettant de faire de substantielles économies. Se pose, en outre, la difficulté de comparer la consommation, ou les économies d'énergie, d'un couple logeant dans 200 m<sup>2</sup> avec spa et sauna, avec un couple dans un 50 m<sup>2</sup>. En effet, il semble que les gisements d'économie ne soient pas identiques.*

*Dans les réflexions construisant la décision de votre exécutif sont notamment intervenues les problèmes inhérents à la mise en place d'un tel concours. La collecte d'informations techniques, la recherche de méthodes de calculations pondérées outre l'obligation de recourir hebdomadairement aux compétences d'acteurs extérieurs, en espérant que les informations disponibles soient utilisables telles quelles et non brutes.*

*Il faut également relever, qu'au moment de cette étude, la situation énergétique pouvait laisser à penser qu'outre les démarches entreprises sur le plan communal, il était fort possible que le Canton mette en place d'autres modèles d'incitation, sans oublier que la Confédération nous a habitué à communiquer sur le sujet. De ce fait, la crainte de construire un millefeuille de recommandations propre à décourager le citoyen lambda d'entreprendre des actions d'économie d'énergie était présente dans cette évaluation.*

*En résumé, votre exécutif n'est pas entré en matière pour la mise en place d'un concours eu égard aux éléments susmentionnés. Par contre, il avantagerait et soutiendrait une action informative sous une forme que la Commission des énergies voudrait bien lui proposer.*

## **M. Roland Canonica (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je me suis senti interpellé concernant les panneaux photovoltaïques. J'aimerais apporter quelques précisions, notamment sur la capacité du réseau à subvenir aux différences d'intensité. Le crédit que vous avez voté tout à l'heure, de CHF 270'000.00, a pour but de renforcer le réseau électrique et va dans ce sens-là.*

*Le fait de rénover la RC 2185, en direction de Lignièrès, aura pour opportunité de dimensionner de manière plus pertinente les caves et les infrastructures à disposition. Je rappelle que lors de chaque demande de dépose de photovoltaïques sur les toits, une demande doit être présentée au gestionnaire du réseau, qui apprécie si le réseau est en mesure de supporter cette nouveauté.*

Concernant les Perrières, il s'agit d'un cas de réseau privé. C'est-à-dire que c'est le câble d'introduction dans l'immeuble qui n'était pas en mesure de supporter les normes de production des énormes panneaux photovoltaïques qui étaient disposés sur le toit.

À Cernier, la situation était connue par le Groupe E que le réseau ne serait pas en mesure de supporter l'arrivée d'une telle quantité d'énergie sur la partie proche du collège. Il était planifié qu'il fallait 1 ou 2 ans pour pouvoir y répondre, en actualisant l'installation du réseau communal. Il fallait écrieter la productivité dans une certaine mesure pour injecter cette énergie dans le réseau.

#### Finance et impôts (p. 123-131)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : 8.2 Comptes des investissements (133-142)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : 8.3 Comptes par nature (143-150)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (151-155)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (156-161)**

La parole n'est pas demandée.

La suite du fascicule du budget 2024 ne suscitant plus de remarque, **le Président** passe à la discussion de détails du projet d'arrêté et au vote.

**L'arrêté relatif au budget de l'exercice 2024 est accepté par 27 voix.**

## **8. Fusion : point de situation**

**Le Président** donne la parole au Conseil communal.

### **M. Marc Renaud (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il est simplement inconcevable de ne pas commencer cette intervention sans exprimer trois sentiments forts que partage le Conseil communal suite au vote le 26 novembre :*

- *Satisfaction*
- *Reconnaissance*
- *Soulagement*

*La satisfaction nous l'avons d'avoir réussi à porter les raisons de cette fusion auprès de nos citoyens, citoyennes. La reconnaissance va envers les participants aux groupes de travail, aux membres de la Commission de fusion, aux collaborateurs·trices de la Commune et bien sûr aux membres de Laténa-oui qui ont réussi à faire une campagne intelligente, voire enthousiasmante. Bravo et un tout grand merci à vous !*

*Le Conseil communal est également soulagé de voir l'avenir institutionnel de notre village se dessiner dans la perspective de Laténa. Nous sommes convaincus que c'est le bon choix pour une*

gestion cohérente et efficace de notre collectivité. Un travail très important a été effectué et nous sommes entrés, depuis le vote du 26 novembre, dans une nouvelle phase capitale qui va durer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, date d'entrée en force de la nouvelle commune.

Que va-t-il se passer en 2024 ?

Les Exécutifs des 4 communes ont décidé de garder le comité de pilotage comme entité qui coordonnera les travaux de préparations. Le Copil sera soutenu par Objectif:ne afin d'aider à la planification et à prioriser les travaux à effectuer. Une partie du travail sera externalisé, en particulier dans les domaines des RH, de la communication et de l'informatique. Dans cet objectif, une demande de crédit vous sera présentée lors d'une séance extraordinaire du Législatif le 22 février prochain. Le président en parlera au pt. 9.

Les ressources les plus importantes pour la nouvelle commune sont incontestablement les ressources humaines. L'avenir des collaborateurs, collaboratrices doit être traité en priorité et nous avons décidé de collaborer avec Actaès une entreprise de grande expérience, qui a mené le processus RH de la nouvelle commune de Neuchâtel.

Une séance avec le personnel a eu lieu la semaine dernière afin de leur présenter les différentes étapes jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les inconnues pour le personnel sont nombreuses et nous allons faire tout notre possible afin d'accompagner les collaborateurs·trices dans un processus qui, par son externalisation, se veut neutre et transparent. Le but est que le personnel puisse se projeter le plus sereinement possible dans la nouvelle commune.

Mise à part les RH des groupes de travail seront organisés afin de traiter les questions concernant les institutions, les finances, la localisation des nouveaux services. Le but est de mettre sur rail tout ce qui peut être préparé afin que les nouvelles autorités puissent décider l'essentiel en partie dès l'automne 2024.

Maintenant au niveau institutionnel : la législature actuelle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. C'est valable, bien sûr, pour le Législatif comme pour l'Exécutif. Les élections communales pour Laténa auront lieu le 21 avril prochain et l'élection du nouveau Conseil communal se fera lors de la séance constitutive du Conseil général le 20 juin. La séance des comptes de la législature courante est repoussée au 27 juin.

À partir de cette date, nous débiterons une phase de transition où les nouvelles autorités, qui entreront en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2025, commenceront à travailler. En effet, la validation du nouvel organigramme ou du nouveau règlement communal, celui des finances ou de la police devra être faite par le Législatif de la nouvelle commune mais avant fin 2024. Le budget 2025 sera également voté par le nouveau Conseil général en 2024.

En conclusion les nouvelles autorités législatives et exécutives pourront en 2024 siéger et prendre des décisions mais seulement pour des mesures qui rentreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 9. Calendrier des séances 2024

**Le Président** annonce les dates des prochaines séances et annonce qu'une modification a été faite dernièrement sur la liste précédemment publiée sur Echo. La mise à jour est disponible sur Echo.

- Séance extraordinaire du 22 février 2024
- Séance extraordinaire du 21 mars 2024
- Séance de constitution « Laténa » du 20 juin 2024
- Séance ordinaire du 27 juin 2024 – Comptes 2023
- Séance extraordinaire du 26 septembre 2024 (réserve)
- Séance extraordinaire du 7 novembre 2024 (réserve)
- Séance ordinaire du 12 décembre 2024 - Budget 2025 (éventuellement)

**Le Président** annonce que les autorités saint-blaisoises restent les mêmes jusqu'à fin 2024.

## 10. Communications du Conseil communal

**Le Président** annonce que les communications ont été faites lors de la lecture du budget et demande si le Conseil communal doit ajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas, **le Président** clôt ce point.

## 11. Motions et proposition

**Le Président** annonce avoir reçu une motion émanant de 4 conseillers généraux relative à une étude sectorielle village-gare-lac et RC 5, dans les délais fixés et qui est donc recevable.

Motion : Étude sectorielle village-gare-lac et RC 5 (non lue durant la séance)

Le Conseil général demande une étude globale comprenant l'étude sectorielle Village-Gare-Lac ainsi que la RC 5. Cette étude s'étendra également aux parcelles sises entre l'avenue de la Gare, la rue de Neuchâtel, la route du Brel et le sud de la rue des Lavannes.

De ce fait, le Conseil général demande au Conseil communal de prononcer une interdiction temporaire de bâtir de toute construction pouvant impacter les futures conclusions de l'étude sectorielle village-gare-lac. Cette interdiction s'étendra également à la RC 5 ainsi qu'aux parcelles sises entre l'avenue de la Gare, la rue de Neuchâtel, la route du Brel et le sud de la rue des Lavannes.

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de l'entretien qui s'est tenu avec le Conseil communal en date du 7 novembre, le bureau de la CRPAL s'est inquiétée de l'étude sectorielle village-gare-lac. En effet, ce secteur, inscrit dans le rapport d'avant-projet du PAL de novembre 2020, est d'une importance capitale pour relier le vieux village au lac. Or, il n'a toujours pas fait l'objet de l'étude attendue depuis 3 ans.*

*Le périmètre de cette étude sectorielle, tout comme son cahier des charges, s'inscrivait globalement, en nord-sud, de la RC 5, jusqu'à ligne de train de la BLS, et en est-ouest, de la rue des Pâquiers à l'avenue de la Gare.*

*Depuis lors, le périmètre, à la grande satisfaction de la CRPAL, a été étendu en direction de l'ouest jusqu'à la limite de la Commune d'Hauterive. Cette extension devrait faire l'objet d'un nouveau cahier de charges ou de l'adaptation de celui existant, est-ce le cas ?*

*D'autre part, depuis le commencement de la révision du plan d'aménagement local, divers projets ont vu le jour, entre-autre les aménagements de la RC 5, le projet de la Coop de réaliser un nouveau supermarché à l'emplacement de celui existant et la réaffectation de l'ancien collège de la Rive de l'Herbe. De plus, l'ancien terminus des bus doit être réaménagé, mais comment, jardin, place ou lié au terrain de la Rive de l'Herbe, cette question mérite d'être creusée.*

*La CRPAL s'inquiète du fait que chacun de ces projets fait l'objet d'une étude distincte. C'est la raison pour laquelle certains de ses membres ont décidé de suivre la suggestion du Conseil communal de déposer la motion qui vous est soumise ce soir.*

*Pour prendre de la hauteur, les motionnaires, de concert avec la CRPAL proposent au Conseil communal de réunir ces diverses études en un seul périmètre. Pour reprendre les propos d'un conseiller fédéral, il faut avancer aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire.*

*La seule urgence est la réflexion pour donner à notre village le développement qu'il mérite, sachant que ce que nous décidons aujourd'hui nous survivra à tous.*

**Le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

**M. Nicolas Bornand (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons pris connaissance de cette motion avec intérêt. Une motion qui prévoyait initialement une interdiction de bâtir et celle-ci est, pour le groupe PLR, non-acceptable. La raison est simple, la motion étant la demande d'une étude sectorielle jusqu'au collège de la Rive-de-l'Herbe si, l'interdiction de bâtir est acceptée, cela remettrait en cause des projets en cours (cabinet médical ou école).*

*Pour cette raison, le groupe PLR renonçait à rejeter cette motion. Par contre, si cette motion est amendée et que l'interdiction de bâtir est supprimée, il s'agit d'une version qui est toute différente et qui a fait l'objet d'une discussion relativement intéressante.*

*Le fait d'avoir une vue d'ensemble sur le secteur, telle que demandée par la motion fait sens et est logique. Parler de rives, de RC 5, de la Coop et du terminus, est un point qui nous étonne et qui n'a pas été discuté à la CRPAL.*

*Le but est de rester cohérent sur l'ensemble de ce secteur. Le point relevé par le groupe également est que, comme l'a relevé M. Ryser, nous avons à chaque fois des études et des propositions qui sont faites de manière ponctuelle, sans avoir une vue d'ensemble. Cet élément n'est pas accepté.*

*Toutefois, le groupe PLR, qui s'étonne que cette motion ne vienne que maintenant, n'entend pas y donner suite pour la simple et bonne raison qu'il nous apparaît, aujourd'hui, sans avoir reçu une information/communication du bureau de la CRPAL, que les points soulevés dans la motion sont de la compétence des commissaires de la CRPAL. Il n'appartient donc pas au Conseil général de s'immiscer dans le travail de cette commission.*

*Pour trouver une solution finale, cohérente et constructive le groupe PLR propose aux motionnaires de retirer leur motion et que ce retrait soit conditionné au fait que, le Conseil communal, la Commission de la révision du PAL, et les représentants interpartis du Conseil général puissent procéder directement, c'est-à-dire dès la rentrée 2024, à une discussion soutenue des points relevés dans la motion, dans le cadre de l'étude sectorielle village-gare-lac.*

**M. Lorenzo Zago (ENT)**

*Suite aux deux interventions, je demande quelques minutes de pause pour accorder M. Ryser et M. Bornand sur leurs propositions respectives.*

**Le Président** annonce qu'il est 21h15 et qu'il accorde une interruption de séance jusqu'à 21h20.

**M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Permettez-moi de vous faire part de notre vision, qui a suscité la lecture de cette motion. Visiblement, l'étude de la CRPAL du secteur village-gare-lac soulève quelques inquiétudes. À l'exposé, nous mettons à l'évidence 3 enjeux distincts : l'articulation des différents secteurs, le collège de la Rive-de-l'Herbe et le fonctionnement entre le Conseil communal et la CRPAL (communication et calendrier).*

*Nous avons aussi pris note qu'une interdiction posée dans une motion n'était pas recevable. Ce n'est pas la nature d'une motion. Nous avons également pris note que le temps s'élargissait quelque peu par rapport à la réception de ces PAL. Surtout, ce que soulève cette motion, c'est un manque*

*de communication et d'interprétation différencié de la perception de la mise en œuvre du processus, devant conduire au dépôt du PAL entre le Conseil communal et une partie de la CRPAL.*

*Face à ces considérations très subjectives, le groupe socialiste n'entre pas forcément dans un vote uni et à l'unanimité. Ce qu'on entend maintenant, par rapport au fait que la CRPAL devrait être à même de fonctionner et que ce n'est pas au Conseil général de motionner une CRPAL de fonctionner. Quoi qu'il en soit, en votant quelque chose, nous faisons ce que nous devons ou ne devons pas faire.*

*Ce qui est demandé et ce qui est nécessaire, à ce stade de la discussion, c'est que la clarification des intentions du Conseil communal puisse être faite et que cette CRPAL continue à faire son travail comme elle devrait le faire pour permettre l'avancement du projet.*

*Pour l'heure, dans ce qui a été proposé, et ce que nous avons pu rapidement se dire, nous ne souhaitons pas avoir un outil supplémentaire qui viendrait alourdir un fonctionnement qui montre déjà ses complications.*

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je ne pense pas qu'il faille ajouter un outil. Ce que nous souhaitons est un dialogue, peut-être que la proposition du PLR de faire un petit groupe de travail me paraît opportun. Il ne s'agit pas d'une sous-commission qui va durer 2 mois, il s'agit de faire 1-2 séances pour avoir des discussions et mettre ensemble certains éléments.*

*Je pense qu'il faut donner une chance au dialogue, d'entente avec les autres motionnaires, je retire la motion. Je souhaite avoir une rencontre organisée par le/la président·e de la CRPAL.*

*C'est en ordre de retirer la motion, d'avoir une discussion et puis de pouvoir avancer de manière claire.*

**Le Président** annonce que la motion est retirée et qu'il n'y a pas de vote.

## **12. Interpellations et questions**

Aucune prise de parole.

**Le Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 février 2024 à 19h30. Le Président rappelle également de passer vers M. Chauvy pour retirer les jetons de présence et transmet ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h26.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

Le secrétaire

Yann Chalou

M. Nicolas Droz